



Faut-il s'inquiéter de la militarisation de la mer Caspienne ?



Centre
d'études
supérieures
de la Marine

Marie-Noëlle FROMAGE

Chargée d'études au CESM



cesm.etudes@marine.defense.gouv.fr



Faut-il s'inquiéter de la militarisation de la mer Caspienne ?



TABLE DES MATIÈRES

Introduction	3
I. La militarisation de la Caspienne : prémices et développements	5
À) L'augmentation des capacités navales russes et iraniennes	5
B) Le réveil des trois anciennes Républiques soviétiques	9
II. La mer Caspienne, objet de convoitises, élément de disputes	11
À) L'irrésolution du statut juridique de la mer Caspienne	11
B) Lutte d'influence entre la Russie et les États-Unis	13
III. Les risques de conflit	17
A) La dégradation des relations entre l'Iran et l'Azerbaïdjan	17
B) Les gisements d'hydrocarbures, sources perpétuelles d'affrontements	20
C) Les ambitions contrariées de la Russie	22
IV. La probabilité d'un statu quo	24
A) Intérêts communs, dépendances salutaires	24
B) L'absence de solution devenue la norme	26
C) Quel rôle pour l'Union européenne ?	27
Conclusion	31
Annexe I	33



Introduction

La mer Caspienne, dotée d'une superficie de 374 000 km², est la plus grande mer fermée du monde. Cinq États se partagent les 6 951 km de côtes : l'Azerbaïdjan (825km), l'Iran (1 146 km), le Turkménistan (1 200 km), la Russie (1 460 km) et le Kazakhstan (2 320 km). Longtemps embrigadée au sein de l'empire soviétique, la mer Caspienne représente aujourd'hui un espace disputé. Depuis plusieurs années, tous les pays de la Caspienne, sans exception aucune, ont décidé d'accroître leur présence dans cette mer et, à cette fin, poursuivent des programmes d'armement naval relativement ambitieux. Le phénomène fut initié au début des années 2000 par la Russie et l'Iran, lorsque tous deux entreprirent de moderniser leur flottille de la Caspienne, suivis un peu plus tard des trois anciennes Républiques soviétiques, qui, du fait de leur jeune âge, disposaient de quelques navires hérités de l'ex-URSS.

Vivier énergétique, point de liaison stratégique entre deux continents, la mer Caspienne est le reflet d'un entrelacement d'enjeux économiques et politiques aussi discrets que souverains. Elle est ainsi la marque d'un environnement complexe, sans réelle unité, qui s'accommode d'aspirations concurrentes, parfois contraires, résultat d'une synergie engendrée par la disparition de l'URSS et l'émergence conjointe de trois États – l'Azerbaïdjan, le Kazakhstan et le Turkménistan. Au cours de ces deux dernières années, la coexistence déjà bancal entre États est apparue encore moins évidente. Le processus de militarisation de la mer Caspienne s'est en effet accentué, et, avec lui, la récurrence du terme générique de « course à l'armement ». Début 2011, l'Iran affirmait que 75 nouveaux navires viendraient compléter sa flottille de la Caspienne¹. Quelques mois plus tard, la Russie renchérissait en annonçant que sa flottille de la Caspienne recevrait seize nouveaux bâtiments à l'horizon 2020². De leur côté, le Kazakhstan et le Turkménistan s'équipèrent de corvettes et patrouilleurs lance-missiles – fait inédit dans l'histoire de leur Marine respective – tandis que l'Azerbaïdjan concluait un contrat d'armement avec Israël pour la livraison, entre autres, de missiles anti-navires Gabriel 5. Indicateurs d'un certain malaise, ces développements donnèrent la mesure d'un équilibre de plus en plus précaire, malmené, qui plus est, par l'organisation d'exercices navals aux motivations floues, pour ne pas dire inavouées. Pourquoi une mer fermée est-elle donc aujourd'hui le théâtre d'une telle surenchère?

¹ THERME, Clément, *Les relations entre Téhéran et Moscou depuis 1979*, Editions Puf, Paris, 2012, p.141.

² RUSNAVY INTELLIGENCE, « La Flottille de la Caspienne Recevra 16 Nouveaux Navires De Guerre », 4 mai 2011. Disponible sur le site *RusNavy Intelligence* : <http://www.rusnavyintelligence.com/-article-la-flottille-de-la-caspienne-recevra-16-nouveaux-navires-de-guerre-73142972.html>. [Dernière consultation : décembre 2012].



En vérité, la mer Caspienne véhicule de nombreuses frustrations, nées de motifs aussi bien politiques, économiques que juridiques, qui, toutes, illustrent un potentiel inachevé, voire quasi inexploité. Révélatrices d'un climat de méfiance persistant, lui-même alimenté par d'incessantes luttes d'influences, ces frustrations semblent trouver leur ultime expression dans la manifestation de ce phénomène de militarisation. En novembre 2011, le journal *Ria Novosti* s'inquiétait d'une situation dans laquelle « *les pays s'arment les uns contre les autres en prévision d'une menace militaire*³ » et jugeait la tendance à la militarisation « *évidente* ». Dès lors, par quelles menaces la mer Caspienne est-elle traversée ?

L'objectif ici poursuivi se rapporte donc à la compréhension des ambitions navales des pays riverains, prises comme un seul et unique ensemble parcouru de composantes aussi multiples qu'hétérogènes. *In fine*, il s'agit d'apprécier le degré d'instabilité de cet espace afin de déterminer la probabilité qu'un ou plusieurs conflits puissent éclater. Agitée de vents contraires et imprévisibles, la mer Caspienne est-elle un lieu d'affrontements en devenir ou est-elle au contraire la traduction de rivalités tenaces, mais contenues ? En d'autres termes, **faut-il s'inquiéter de la militarisation de la mer Caspienne ?**



³ LA VOIX DE LA RUSSIE, « La militarisation de la mer Caspienne », 28 novembre 2011. Disponible sur le site du journal La voix de la Russie : french.ruvr.ru/2011/11/28/61142116.html. [Dernière consultation: novembre 2012].



1. Militarisation de la Caspienne : prémices et développements

A) L'augmentation des capacités navales russes et iraniennes

Les cinq pays riverains n'ont eu de cesse de réclamer la démilitarisation de la mer Caspienne, appelant de leurs vœux l'utilisation de cet espace à des fins exclusivement pacifiques. Pourtant, tous ont emprunté le chemin inverse. La Russie et l'Iran en furent les premiers instigateurs au début des années 2000, lorsque tous deux érigèrent la modernisation de leurs capacités navales au rang de priorité. La flottille russe de la Caspienne regorgeait de bâtiments obsolètes, peu entretenus, éléments composites de la plus ancienne des flottes russes. De son côté, l'appareil de défense navale iranien témoignait des mêmes faiblesses après avoir longtemps souffert de l'arrêt des livraisons de bâtiments construits par les chantiers navals occidentaux. La Russie et l'Iran lancèrent alors de nombreux projets dont l'intensité s'accrut au fil des années.

Ainsi, en mai 2011, le Commandant en chef de la Marine russe, Vladimir Vissotski, en plus de rappeler que seize nouveaux bâtiments de guerre rejoindraient la flottille de la Caspienne d'ici 2020 (la plus importante de cette mer grâce à un total de 148 navires)⁴ annonça que cette même flottille serait renforcée de nouveaux groupes aériens transférés du commandement opérationnel et stratégique du Sud. Enfin, il assura que la flottille de la Caspienne serait équipée du système mobile de défense côtière *Bastion*, doté de missiles anti-navires supersoniques SS-N-26 *Yakhont*⁵. Très rapidement, cette annonce s'accompagna de développements d'envergure principalement organisés autour de la lutte anti-navires et de la lutte contre les menaces côtières. En avril 2012, les unités de la flotte de la Caspienne procédèrent aux premiers tirs de missiles anti-navires KH-35 mis en œuvre par le système mobile de défense côtière Bal-E⁶, localisé à Kaspiysk. En octobre 2012, la corvette furtive *Volgodonsk*, deuxième unité du projet 21630 *Buyan*⁷, participa à sa première

⁴ RUSNAVY INTELLIGENCE, « La Flottille de la Caspienne Recevra 16 Nouveaux Navires De Guerre », 4 mai 2011. Disponible sur le site *RusNavy Intelligence* : <http://www.rusnavyintelligence.com/-article-la-flottille-de-la-caspienne-recevra-16-nouveaux-navires-de-guerre-73142972.html>. [Dernière consultation : décembre 2012].

⁵ Désignés comme étant les missiles anti-navires les plus rapides au monde grâce à une vitesse atteignant Mach 2.3, les missiles *Yakhont* sont capables de neutraliser tout type de navire de surface à une distance de 300km. Voir OFFSHORE.NET, « Could Energy Resources Cause Russia to Spark a Naval War in the Caspian? », 11 juillet 2011. Disponible sur le site du journal *OffshoreNet*: <http://www.offshoren.net/cgi-bin/on-mt/mt-search.cgi?IncludeBlogs=2&tag=Caspian%20Sea&limit=20>. [Dernière consultation : décembre 2012].

⁶ Conçu pour contrôler les eaux territoriales, le système Bal-E est en mesure de détruire des cibles de surface à une distance de 120km, de jour comme de nuit, quelques soient les conditions météorologiques. Voir LA VOIX DE LA RUSSIE, « Premiers tirs du système de défense côtière « Ball », 26 avril 2012. Disponible sur le site *La voix de la Russie* : www.french.ruvr.ru/2012_04_26/flotte-mer-Caspienne-missiles/. [Dernière consultation : décembre 2012].

⁷ Les corvettes du Projet 21630 *Buyan* sont armées d'un canon de 100 mm A-190, de deux mitrailleuses à six canons de 30 mm AK-306 et d'un lance-roquettes multiple de 122 mm GRAD-M (160 roquettes) d'une portée



mission en mer Caspienne et s'entraîna, dix jours durant, à des exercices de combats à tir réel⁸ avec la première unité du projet, *Astrakhan*, admise au service de la Caspienne en 2007. Destinées à des missions de surveillance du littoral, ces deux corvettes, d'un déplacement de 520 tonnes et d'une longueur de 62 mètres⁹, doivent être rejointes par une troisième unité, *Makhachkala*. Au total, le projet 21630 *Buyan* devrait réunir cinq à six corvettes, potentiellement dix d'ici 2025 si les finances le permettent¹⁰. Enfin, en novembre 2012, le *Daghestan*, premier navire de la Marine russe à disposer de huit missiles à haute précision Kalibr-NK¹¹, fut admis au service de la flottille de la Caspienne. D'un déplacement de 2 100 tonnes et d'une longueur de 102 mètres¹², il est désormais le bâtiment de combat le plus puissant de la mer Caspienne. Deuxième navire du Projet 1166.1 *Gepard*, le *Daguestan* rejoint ainsi la première unité, le *Tatarstan*¹³, navire amiral de la flottille mis en service en 2002. Le projet comprend une troisième et dernière unité, le *Burevestnik*, dont il fut rapporté en 2008 qu'elle était en construction, sans que d'autres informations soient parvenues depuis¹⁴. Actuellement, le chantier naval russe Zelenodolsk procède à la construction d'une première série de cinq corvettes lance-missiles du Projet 21631 *Buyan-M*, qui seront toutes affectées à la flottille de la Caspienne. D'un déplacement de 949 tonnes et d'une longueur de 74.1 mètres¹⁵, elles sont la version améliorée du Projet 21630 *Buyan* précédemment évoqué¹⁶. Le navire tête de série, *Grad Sviyazhsk*, et la seconde unité, *Uglitch*, furent mises

de 40km. Voir RED STARS, « Projet 21630 Buyan », décembre 2007. Disponible sur le site Red Stars : <http://red-stars.org/spip.php?article230>. [Dernière consultation : décembre 2012].

⁸ RIA NOVOSTI, « Russian Stealth Corvettes to Hold Live Fire Drills in Caspian », 24 octobre 2012. Disponible sur le site du journal *Ria Novosti*: www.en.rian.ru/military_news/20121024/176879562.html. [Dernière consultation : novembre 2012].

⁹ RED STARS, « Projet 21630 Buyan », décembre 2007. Disponible sur le site Red Stars : <http://red-stars.org/spip.php?article230>. [Dernière consultation : décembre 2012].

¹⁰ *Ibid.*, p.471.

¹¹ Les missiles *Kalibr-NK* sont capables d'engager des cibles terrestres, sous-marines et navales à une distance de 300km. Voir *Ria Novosti*, « Une nouvelle frégate pour la Flottille russe de la Caspienne », 28 novembre 2012. Disponible sur le site du journal *Ria Novosti*: www.fr.rian.ru/defense/20121128/19675274.html. [Dernière consultation: décembre 2012].

¹² DSI, « Nouvelles des frégates Gepard (Zelenodolskoye) », 25 octobre 2012. Disponible sur le site du magazine *DSI (Défense et Sécurité Internationale)*: <http://www.dsi-presse.com/?p=5307>. [Dernière consultation : décembre 2012].

¹³ Le *Tatarstan* est équipé de huit missiles antinavires surface-surface Kh-35 (SS-N-25), d'un système de défense aérienne Osa-M (SA-N-4), d'une tourelle de 76 mm AK-176 et de deux canons multitubes de 30 mm AK-230. L'armement anti-sous-marin comprend quant à lui quatre lance-torpilles et un lance-roquettes ASM de type RBU 6000. Voir DSI, « Nouvelles des frégates Gepard (Zelenodolskoye) », 25 octobre 2012. Disponible sur le site *DSI* : <http://www.dsi-presse.com/?p=5307>. [Dernière consultation : décembre 2012].

¹⁴ GLOBAL SECURITY, « Project 1166.1 Gepard class ». Disponible sur le site *Global Security*: http://www.globalsecurity.org/military/world/russia/1166_1.htm. [Dernière consultation: décembre 2012].

¹⁵ VON ROSENBACH, Alexander, *IHS Jane's World Navies 2012*, IHS Jane's, Coulsdon, 2012, p.471.

¹⁶ Les navires *Buyan-M* devraient embarquer des missiles anti-navires SS-N-27 mais ne devraient plus comprendre de lance-roquettes multiples. Voir Red Stars, « Projet 21630 Buyan », décembre 2007. Disponible sur le site : <http://red-stars.org/spip.php?article230>. [Dernière consultation : décembre 2012].



sur cale respectivement en août 2010 et juillet 2011¹⁷. La date de leur livraison n'est en revanche pas encore connue. Enfin, d'ici deux ans, les unités de l'infanterie navale de la flottille de la Caspienne devraient recevoir trois chalands de débarquement du Projet 11770 Serna¹⁸.



Le Daguestan

© RIA Novosti. Evgeni Lukovtsev

Quelques mois avant la déclaration de l'Amiral Vissotski, l'Iran avait annoncé vouloir ajouter 75 nouveaux bâtiments à sa flottille de la Caspienne – qui en comprend déjà 75 -, construits ou délivrés depuis le Golfe Persique¹⁹. À l'image de la Russie, l'Iran entreprend depuis le début des années 2000 d'augmenter ses capacités navales de combat en mer Caspienne, concentrant l'essentiel de ses efforts sur la possession d'équipements de défense asymétrique. C'est ainsi qu'en 2003 Téhéran inaugure *Peykan* (P 224), le premier de ses patrouilleurs lance-missiles de classe *Sina*²⁰. Version locale des *Combattante II*²¹, il fut suivi de *Joshan* (P 225) et *Derafsh* (P 233), respectivement mis à l'eau en 2006 et 2009. D'une longueur de 47mètres et d'un déplacement de 275 tonnes, tous sont équipés de quatre conteneurs lanceurs de missiles anti-navires mer-mer C-802 ou de leur variante

¹⁷ RUSNAVY INTELLIGENCE, « Mise Sur Cale D'une Nouvelle Corvette Lance-Missiles Pour La Flotille De La Caspienne », 20 juillet 2011. Disponible sur le site RusNavy Intelligence : <http://rusnavyintelligence.com/article-mise-sur-cale-d-une-nouvelle-corvette-lance-missiles-pour-la-flotille-de-la-caspienne-79848623.html>. [Dernière consultation: décembre 2012].

¹⁸ RIA NOVOSTI, « Russia's Caspian Flotilla to Get 3 Assault Ships », 27 novembre 2012. Disponible sur le site du journal Ria Novosti: http://en.rian.ru/military_news/20121127/177765884.html. [Dernière consultation: novembre 2012]. Le navire *Serna* est d'une longueur de 25.8m et pèse 60 tonnes. Il peut transporter un char, deux véhicules de combat d'infanterie ou un commando de 92 hommes.

¹⁹ THERME, Clément, *op. cit.*, p.141. A cet égard, le Jane's World Navies 2012 émet l'hypothèse qu'il pourrait s'agir pour certains de petits patrouilleurs de 46kt de classe *Boghammar*. Voir VON ROSENBAACH, Alexander, *IHS Jane's World Navies 2012*, in IHS Jane's, Coulsdon, 2012, p.305.

²⁰ SAUNDERS, Stephen, *Jane's Fighting Ships 2011-2012*, IHS Jane's, Coulsdon, 2011, p.377.

²¹ Les Combattante II furent commandés au constructeur français CMN en 1974. Ils entrèrent en service à la fin des années 1970 et au début des années 1980. Voir BINNIE, Jeremy, « Iran threatens to deploy subs to the Caspian Sea », in *Jane's Defence Weekly* 49, n°33, août 2012, p.24.



locale Noor dotée d'un radar de guidage DM-3B²². Désormais, la flottille iranienne de la Caspienne attend la livraison de *Velayet*, prévue pour mars 2013²³. En phase de construction depuis 2008, *Velayet* est la seconde des frégates lance-missiles de classe *Mowj*, bâties sur le modèle des navires de classe *Alvand* que le Royaume-Uni fournit à l'Iran dans les années 1960. La première unité, *Jamaran*, fut admise au service de la flottille de la Caspienne en 2012. D'un déplacement de 1 420 tonnes et d'une longueur de 94 mètres, ces frégates sont les premiers navires de combat iraniens capables d'accueillir un hélicoptère – probablement un AB 212 ASW (*Anti-Submarine Warfare*)²⁴. Comparés aux patrouilleurs de classe *Sina*, ces bâtiments possèdent en revanche des missiles surface-air SM-1 ainsi que deux tubes lance-torpilles de 324mm²⁵.

Ainsi affichées, les prétentions navales de la Russie et de l'Iran éveillèrent l'ambition des trois ex-Républiques soviétiques, jusqu'alors propriétaires de forces navales pour le moins insignifiantes, voir quasi inexistantes, pour la plupart vestiges hérités de l'ex-flottille soviétique de la Caspienne.



Iranian Navy Destroyer "Jamaran" Ebrahim Nourozi/AFP/Getty Images

²² Les navires de classe *Sina* sont également pourvus d'un canon avant de 76 mm Fajr 27 et d'un canon de 20 mm Oerlikon. La conduite de tir est assurée par un nouveau dispositif optronique ainsi que par un radar de construction locale hébergée dans un radôme elliptique distinct. Ils peuvent atteindre une vitesse maximale supérieure à 45kts, largement supérieure à celle des *Combattante II*. Voir VON ROSENBAACH, Alexander, *IHS Jane's World Navies 2012*, IHS Jane's, Coulsdon, 2012, p.259.

²³ BINNIE, Jeremy, « Iran threatens to deploy subs to the Caspian Sea », *Jane's Defence Weekly* 49, n°33, août 2012, p.24.

²⁴ NAVAL TECHNOLOGY, « Jamaran/Mowj Class Multi-Purpose Guided Missile Frigate, Iran ». Disponible sur le site *Naval Technology*: <http://www.naval-technology.com/projects/jamaranmowjclassmult/>. [Dernière consultation : Décembre 2012].

²⁵ *Idem*.



B. Le réveil des trois anciennes Républiques soviétiques

Récemment, l'Azerbaïdjan, le Kazakhstan et le Turkménistan se sont distingués par l'acquisition de bâtiments et d'équipements de combat absolument novateurs à l'échelle de leur Marine respective. Longtemps inconcevables, ces développements ne sont pas anodins, car ils illustrent la volonté de ces trois pays de combler le retard accumulé depuis plus de vingt ans.

Au cours des deux dernières années écoulées, le Turkménistan et le Kazakhstan ont pris possession de leurs premières véritables forces de combat naval. En octobre 2011, la flotte turkmène reçut *Edermen* et *Gairatly*, deux corvettes lance-missiles du Projet russe 12418 *Molniya*²⁶. Le Turkménistan avait en effet confié la construction de ces navires au chantier naval russe JSC Sredne-Nevisky en mars 2008, dans le cadre plus large d'un partenariat militaro-technique russo-turkmène²⁷. D'une longueur de 56.9 mètres et d'un déplacement de 450 tonnes, les deux corvettes sont chacune armées de 16 missiles mer-mer *Uran 3M24E*, d'un canon AK-176M de 76.2 mm, de deux canons multitubes AK-630M et de missiles antiaériens de courte portée *Igla*²⁸. Grâce à de telles capacités, la Marine turkmène disposerait de la seconde puissance de feu en mer Caspienne après la Russie²⁹. Puis, en octobre 2012, ce fut le Kazakhstan qui s'illustra en mettant à l'eau son premier navire de production domestique, le *Kazakhstan* (240 tonnes, 46 mètres³⁰). Doté de missiles antiaériens et d'artillerie, le *Kazakhstan* fut construit à Ouralsk, au chantier naval Zenit. Le Kazakhstan et le Turkménistan semblent donc emprunter une voie similaire, eux qui, il y a quelques années encore, ne disposaient pas officiellement de flotte propre. De fait, ce n'est qu'en 2003 et 2009 que furent créées les marines kazakhe et turkmène. Jusqu'à ces dates, la sécurité de leur littoral dépendait de la flottille de la Caspienne, établie à Astrakhan et opérée conjointement avec la Russie et l'Azerbaïdjan³¹. Lors du partage de la flottille soviétique de la Caspienne, Achgabat et Almaty (alors capitale du Kazakhstan) avaient en effet cédé leurs parts respectives (25 %) à Moscou, qui, en contrepartie, devait assurer leur sécurité³². Pour le Kazakhstan, il fallut néanmoins attendre 2007 et l'élaboration d'une

²⁶ VON ROSENBACH, Alexander, *IHS Jane's World Navies 2012*, IHS Jane's, Coulsdon, 2012, p.568.

²⁷ RUSNAVY INTELLIGENCE, « Deux Vedettes Lance-missiles Pour Le Turkménistan », 27 septembre 2011. Disponible sur le site de *RusNavy Intelligence* : <http://www.rusnavyintelligence.com/article-deux-vedettes-lance-missiles-pour-le-turkmenistan-85288127.html>. [Dernière consultation: décembre 2012].

²⁸ VON ROSENBACH, Alexander, *op. cit.*, p.568.

²⁹ KUCERA, Joshua, « Turkmenistan: Ashgabat Quietly Build Up Caspian Military Might », 5 juillet 2012. Disponible sur le site *EurasiaNet* : <http://www.eurasianet.org/node/65633>. [Dernière consultation: décembre 2012].

³⁰ KUCERA, Joshua, « Kazakhstan Launches Warship Into Caspian », 19 octobre 2012. Disponible sur le site *Eurasianet*: <http://www.eurasianet.org/node/66079>. [Dernière consultation: novembre 2012].

³¹ MUZALEVSKY, Roman, « Turkmenistan's Naval Plans: Promoting its Maritime and Energy Interests », *Eurasia Daily Monitor* 7, n° 31, 16 Février 2010.

³² AKINER, Shirin, *The Caspian: Politics, Energy and Security*, Oxford, Routledge, 2004, p.277.



nouvelle stratégie navale, déployée à l'horizon 2025, pour que s'amorce enfin le processus de transformation de la Garde-côtes en une marine nationale. Le Turkménistan fixa quant à lui la création de sa Marine nationale à l'horizon 2015³³, et, depuis 2010, s'est lancé dans la construction d'une base et d'une académie navales dans la ville côtière de Turkmenbachi.

À l'avenir, les flottes kazakhes et turkmènes devraient continuer de s'accroître de manière substantielle. En 2010, le Kazakhstan annonça en effet vouloir acquérir de nouveaux patrouilleurs, dont trois corvettes d'un déplacement de 500 à 700 tonnes³⁴. Astana aurait confié la réalisation de ces navires aux chantiers navals sud-coréens Damen et STX, ce dernier travaillant, a priori, sur une version des bâtiments de classe *Gumdoksuri*³⁵. Parallèlement, en 2010, STX indiqua qu'il lui avait été demandé d'équiper les navires de missiles mer-mer EXOCET³⁶, mais, depuis, aucun supplément d'information n'a filtré. Par la suite, lors de l'inauguration du navire lance-missiles *Kazakhstan*, le ministre de la Défense kazakhe, Adilbek Dzhaksybekov, confirma que deux autres navires similaires étaient en construction³⁷. Enfin, quatre nouveaux patrouilleurs lance-missiles de classe *Katran* (Projet 20970), construits par le chantier naval russe Almaz, doivent être livrés d'ici la fin de l'année³⁸. Quant au Turkménistan, il espère, à terme, acheter trois autres corvettes Projet 12418 *Molniya*. En attendant, début 2012, les médias turkmènes rapportaient qu'un patrouilleur de production domestique était entré en phase de construction. Aucune autre information n'a depuis été divulguée, hormis le nom du patrouilleur, *Arkadag*. Surtout, le Turkménistan devrait bientôt prendre livraison de deux nouveaux patrouilleurs NTPB (*New Type Patrol Boat*) de 57 mètres et 400 tonnes³⁹. Destinés à la lutte anti-sous-marine et anti-navire, ces patrouilleurs furent commandés au chantier naval turc Dearsan en 2008.

Les ambitions navales de l'Azerbaïdjan ne témoignent pas de la même frénésie. Les besoins ne sont pas les mêmes : lors du partage de la flottille soviétique de la Caspienne, l'Azerbaïdjan reçut la plupart de ses infrastructures, basées à Bakou, ainsi que 25 % des bâtiments de surface⁴⁰. Certes moins fréquentes, les initiatives prises par Bakou n'en

³³ MUZALEVSKY, Roman, « Turkmenistan's Naval Plans: Promoting its Maritime and Energy Interests », *Eurasia Daily Monitor* 7, n° 31, 16 Février 2010.

³⁴ SAUNDERS Stephen, *op. cit.*, p.453.

³⁵ *Ibid.*, p.453.

³⁶ KUCERA, Joshua, « Kazakhstan Gets Jump on Caspian Naval Race », 23 juin 2010. Disponible sur le site *EurasiaNet*: <http://www.eurasianet.org/node/61386>. [Dernière consultation: novembre 2012].

³⁷ KUCERA, Joshua, « Kazakhstan Launches Warship Into Caspian », 19 octobre 2012. Disponible sur le site *Eurasianet*: <http://www.eurasianet.org/node/66079>. [Dernière consultation: novembre 2012].

³⁸ SAUNDERS Stephen, *op. cit.*, p.453.

³⁹ VON ROSENBAACH, Alexander, *op. cit.*, p.568. Les patrouilleurs NTPB sont équipés d'un canon Oto Melara de 40mm/70, d'un dispositif de conduite de tir optronique Aselsan AseFLIR-200D et de lance-roquettes Aselsan/Rokestan ASW.

⁴⁰ Ceux-ci se décomposaient de la manière suivante: une frégate, neuf vedettes de patrouille, cinq dragueurs de mines, quatre bateaux sur coussin d'air et trois bâtiments de secours. Voir GALSTYAN, Garik, *Les intérêts*



demeurent pas moins spectaculaires. Pour preuve, la récente conclusion, en avril 2011, d'un contrat d'armement avec Israël Aerospace Industries (IAI) n'a cessé depuis d'engendrer de nombreuses discussions. D'un montant total de 1,6 milliard de dollars, ce contrat prévoit la livraison de drones Heron et Searcher qui seront ensuite affectés à des missions de surveillance le long de la frontière irano-azerbaïdjanaise et autour des zones pétrolières azerbaïdjanaises⁴¹. Plus sensible, le deuxième volet de cet accord comprend la livraison de missiles antinavires Gabriel 5⁴². Si Israël s'est montré peu prolixe à ce sujet, certaines revues estiment cependant que ces missiles devraient être pourvus d'un autodirecteur transhorizon et que leur portée devrait atteindre ou dépasser 200 km⁴³. À ce jour, le manque d'informations empêche néanmoins de déterminer si l'Azerbaïdjan a déjà pris possession de ces équipements.

Au vu de ce rapide inventaire, il est donc aisé de mesurer l'ampleur des mouvements qui agitent la mer Caspienne. Or, comment expliquer que cette dernière suscite une telle frénésie d'armement ?

II. La mer Caspienne, objet de convoitises, élément de disputes

Les cinq pays de la Caspienne ont systématiquement justifié leurs développements navals par la nécessité d'opposer des instruments adaptés aux menaces posées, entre autres, par le terrorisme et la contrebande. S'il est vrai que le bassin de la Caspienne constitue une proie facile et vulnérable, il semble que leurs décisions aient été guidées par de toutes autres raisons.

A. L'irrésolution du statut juridique de la mer Caspienne

La militarisation de la Caspienne est d'abord la manifestation d'un climat d'inquiétude persistant, conséquence d'une longue querelle juridique organisée autour de la question suivante : la mer Caspienne est-elle une mer ou un lac ? Jusqu'en 1991, le débat n'eut pas lieu d'exister ; la mer Caspienne demeurait propriété exclusive de l'URSS et de l'Iran, en vertu de deux traités signés en 1921 et 1940. Néanmoins, au début des années 1990, l'indépendance du Kazakhstan, de l'Azerbaïdjan et du Turkménistan nécessita de repenser ce cadre devenu anachronique. Or, fait unique, le cas d'une mer totalement

géopolitiques russes dans la région caspienne: Rivalités anciennes, enjeux nouveaux, Paris, in L'Harmattan, 2007, p.141.

⁴¹ NEW EASTERN OUTLOOK, «The Militarization of the Caspian Sea Continues », 24 avril 2012. Disponible sur le site *New Eastern Outlook*: <http://www.journal-neo.com/node/15781>. [Dernière consultation: Décembre 2012].

⁴² BINNIE, Jeremy, « Iran threatens to deploy subs to the Caspian Sea », *Jane's Defence Weekly* 49, n°33, août 2012, p.24.

⁴³ *Ibid.*, p.24



enclavée comme la Caspienne n'avait jamais été envisagé par le droit international, laissant ainsi en suspens la question de son statut. Pourtant, cette interrogation revêt une importance fondamentale puisqu'elle conditionne le régime de répartition et d'exploitation des réserves d'hydrocarbures. S'il s'agit d'une mer, la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer de 1982 permet à chaque État riverain de disposer d'une Zone Economique Exclusive (ZEE) délimitée en fonction de la longueur des côtes et dans laquelle les activités d'exploration et d'exploitation relèvent de droits souverains. Cette configuration est défendue par l'Azerbaïdjan et le Kazakhstan, soit les États de la Caspienne qui possèdent les réserves les plus prometteuses, La Russie ne les rejoint que plus tard, à la faveur de gisements d'hydrocarbures découverts au large de ses côtes. Au contraire, les plus défavorisés, à l'instar de l'Iran, défendent l'option lac qui requiert le partage de la surface de la mer, la division à parts égales des fonds marins et l'utilisation des ressources décidée à l'unanimité des pays riverains. C'est également la position adoptée par le Turkménistan, dont les motivations sont peu claires et surtout changeantes. L'enjeu est donc de taille, car la mer Caspienne renfermerait 3,4 % des réserves mondiales de pétrole et 6,8 % des réserves mondiales de gaz⁴⁴ ; des chiffres certes inférieurs à ceux que présentent le Golfe Persique et la Russie, mais plus élevés que ceux de la Mer du Nord⁴⁵. Plus concrètement, la mer Caspienne détiendrait 48 milliards de barils et 13 billions de mètres cubes de gaz⁴⁶.

Or, le non-règlement de la question du statut de la mer Caspienne prive les États de l'assurance de leurs frontières maritimes et de leurs gisements d'hydrocarbures. Cette absence de protection juridique les rend donc vulnérables aux prétentions des uns et des autres et plombe la plupart des initiatives intentées, comme l'atteste le faible niveau de production actuelle (4,7 %)⁴⁷. Certaines avancées furent certes réalisées, pour preuve un accord de 2003 sur la division de la partie septentrionale et centrale de la Caspienne entre le Kazakhstan (27 %), la Russie (19 %) et l'Azerbaïdjan (18 %)⁴⁸. Néanmoins, l'Iran et le Turkménistan refusent d'en reconnaître la validité et continuent de défendre l'approche du condominium⁴⁹. Les États riverains ne parviennent pas non plus à s'entendre sur le cadre réglementaire qui doit régir le passage des oléoducs au fond de la mer. Malgré l'accord de

⁴⁴ FURFARI, Samuel, *Politique et géopolitique de l'énergie, Une analyse des tensions internationales au XXIe siècle*, Paris, Technip, 2012, p.410.

⁴⁵ LE GALL, Joseph, « L'or de la Caspienne », *Marine & Océans*, n°236, Juillet-Septembre 2012, p.13.

⁴⁶ WEISS, Andrew, LARRABEE, Stephen, BARTIS, James, SAWAK, Camille, *Promoting International Energy Security: Volume 2, Turkey and the Caspian*, Santa Monica, CA, RAND Corporation, 2012, xi.

⁴⁷ FURFARI, Samuel, *op. cit.*, p.411.

⁴⁸ *Idem*. Auparavant, Moscou avait signé deux accords bilatéraux, l'un avec le Kazakhstan en 1998, et l'autre avec l'Azerbaïdjan en 2001, qui débouchèrent tous deux sur la division de la partie nord de la Caspienne selon le principe de la ligne médiane. En 2002, la Russie rencontra à nouveau le Kazakhstan pour s'accorder sur la division à parts égales des champs de gaz Kurmangazy, Tsentralnoye et Khvalynskoye. En outre, en 1997, le Kazakhstan et l'Azerbaïdjan s'étaient accordés sur la délimitation leurs frontières maritimes, toujours selon le principe de la ligne médiane.

⁴⁹ THERME, Clément, *op. cit.*, p.141.



2003, la Russie maintient qu'un tel cas de figure nécessite l'accord de cinq États riverains. Au contraire, les ex-Républiques soviétiques estiment que seul l'accord du pays traversé est indispensable⁵⁰. Puisqu'ils ne disposent d'aucune protection juridique, les États ont donc décidé d'assurer eux-mêmes leur sécurité en s'armant les uns contre les autres. Ce constat est particulièrement vrai pour les anciennes Républiques soviétiques qui redoutent que la Russie n'use de sa puissance navale pour les obliger à s'aligner sur ses propres intérêts énergétiques, alors même que leurs réserves sont la promesse d'un incroyable potentiel économique. Pour preuve, à elles seules, les anciennes Républiques soviétiques accaparent l'essentiel des réserves de pétrole de la Caspienne : 7 milliards de barils pour l'Azerbaïdjan⁵¹, 12 milliards pour le Turkménistan⁵² et 14 milliards pour le Kazakhstan⁵³.

Les agissements russes en mer Caspienne trahissent en effet un comportement teinté de prétentions hégémoniques, nourries d'une pensée aux accents claniques, résolument opposée à toute ingérence étrangère.

B. Lutte d'influence entre la Russie et les États-Unis

Contrairement aux anciennes Républiques soviétiques, le programme de modernisation navale russe revêt un caractère exclusivement politique. En voulant renouveler sa flottille de la Caspienne, la Russie s'est astreinte à deux objectifs. Le premier, plus évident, consiste à faciliter l'élaboration d'un cadre stable et prospère dans un espace post-soviétique fragmenté. Le second objectif, absolument capital pour la compréhension des ambitions navales russes, porte sur la préservation du leadership russe dans le bassin de la Caspienne, érigé au rang de priorité par Vladimir Poutine en 2000⁵⁴, ce même leadership perpétuellement remis en cause par les États-Unis depuis leur arrivée dans la région.

⁵⁰ LA DOCUMENTATION FRANÇAISE, « La partage de la mer Caspienne : un enjeu juridique », 3 août 2005.

Disponible sur le site de *la Documentation Française* : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/mer-caspienne/partage-mer-caspienne.shtml>. [Dernière consultation: Décembre 2012.]

⁵¹ LE GALL, Joseph, « L'or de la Caspienne », *Marine & Océans*, n°236, Juillet-Septembre 2012, p.14.

⁵² RIA NOVOSTI, « Mer Caspienne: le Turkménistan possède 12 mds de tonnes de pétrole (officiel) », 18 octobre 2010. Disponible sur le site du journal *Ria Novosti* : <http://fr.rian.ru/energetics/20101018/187658783.html>. [Dernière consultation: Décembre 2012].

⁵³ U.S ENERGY INFORMATION ADMINISTRATION (EIA), « Analysis – Kazakhstan », dernière modification le 18 septembre 2012. Disponible sur le site de *l'U.S Energy Information Administration* : <http://www.eia.gov/countries/analysisbriefs/Kazakhstan/kazakhstan.pdf>. [Dernière consultation: Décembre 2012].

⁵⁴ MAGOMEDOV, Arbakhan, « Russia's Policy Toward the Caspian Sea Region and Relations with Iran », *Russian analytical digest*, n°6, Septembre 2006, p.16.



Dès le début des années 1990, les États-Unis investirent la mer Caspienne, déclarée zone d'intérêts nationaux par l'administration Clinton⁵⁵. Pour Washington, l'objectif était double. En premier lieu, les volumes de la Caspienne devaient lui permettre de diminuer sa dépendance envers ceux acheminés depuis le Moyen-Orient⁵⁶. En second lieu, par la subtilisation de juteux contrats énergétiques et par la création d'un corridor Est-Ouest contournant les territoires russes et iraniens⁵⁷, les États-Unis devaient activement contribuer à la réduction du spectre d'influence de la Russie et de l'Iran. Ces objectifs furent facilités par l'attitude du Kazakhstan et de l'Azerbaïdjan qui, convaincus de la persistance de l'entreprise de domination russe, cherchaient un soutien au-delà des rivages caspiens. Seuls les hydrocarbures pouvaient assurer l'existence d'un modèle économique pérenne, garantie de leur indépendance, et c'est donc de manière logique qu'ils multiplièrent les contrats avec les majors pétroliers et gaziers américains. L'Azerbaïdjan plus particulièrement noua des liens étroits avec les États-Unis. En 1994, ces deux pays créèrent l'Azerbaïdjan International Operating Company (AIOC), consortium de neuf compagnies étrangères dirigé par BP, entièrement dédié à l'exploitation des gisements offshore azerbaïdjanais. La même année, ce consortium fut à l'origine du « contrat du siècle » d'un montant de 7 milliards de dollars qui portait sur l'exploitation de champ offshore Azeri-Chirag-Guneshli (ACG), supposés renfermer 5,4 milliards de barils de pétrole⁵⁸. Ainsi confrontée à des projets dont elle était exclue, la Russie entreprit de contrecarrer les desseins américains dans la région par le renouvellement de sa flotte, pariant qu'un tel développement amènerait les anciennes Républiques soviétiques à reconsidérer l'étendue de leurs liens avec le rival américain. Sans effet, cette politique ne put empêcher l'ingérence américaine de poursuivre sa course et de culminer en 2006 et 2007 avec la mise en service de deux pipelines d'exportation, l'un reliant l'axe Bakou-Tbilissi-Ceyhan (BTC) et le deuxième l'axe Bakou-Tbilissi-Erzeroum (BTE)⁵⁹. Brisant de manière effective le monopole de la Russie sur les voies de transit, ces pipelines eurent pour effet de radicaliser la position russe qui décida d'accélérer le rythme de son programme de modernisation navale, irritée de ces attaques répétées contre ses intérêts vitaux et humiliée de se voir ainsi évincée de son espace historique.

Moscou se trouva d'autant plus menacé que la présence américaine en mer Caspienne prit également les contours d'une aide militaire. En 2003, les États-Unis décidèrent de renforcer la protection de leurs intérêts économiques en créant une force

⁵⁵ GALSTYAN, Garik, *Les intérêts géopolitiques russes dans la région caspienne: Rivalités anciennes, enjeux nouveaux*, Paris, L'Harmattan, 2007, p.198.

⁵⁶ MINASSIAN, Gaïdz, *Eurasie, au cœur de la sécurité mondiale*, Paris, Autrement, 2011, p.26.

⁵⁷ GALSTYAN, Garik, *op. cit.*, p.198.

⁵⁸ LE GALL, Joseph, « L'or de la Caspienne », *Marine & Océans*, n°236, Juillet-Septembre 2012, p.14.

⁵⁹ MINASSIAN, Gaïdz, *op. cit.*, p.27.



militaire de l'Azerbaïdjan et du Kazakhstan, la Garde Caspienne (*Caspian Guard*)⁶⁰. Officiellement destinée à la lutte contre le terrorisme et le narcotrafic, sa mission première consiste néanmoins à prévenir toute attaque sur les pipelines et gisements d'hydrocarbures. Pièce maîtresse de Washington dans la région, l'Azerbaïdjan capta l'essentiel de l'aide américaine. Bakou reçut à cet effet un cutter de classe *Point Lower* et trois vedettes à moteur en 2003 et 2006⁶¹. En 2004, l'envoi d'une unité Navy SEAL (*Sea, Air, And Land*)⁶² permit de soumettre la 641^{ème} Unité Navale des Forces Spéciales⁶³ à des entraînements tactiques ainsi qu'à des opérations conjointes. La même année, afin de subvenir aux besoins constatés en matière d'équipements et de formation, la Garde-côte azerbaïdjanaise perçut une aide de 20 millions de dollars de la part de l'Agence de Défense américaine pour la Réduction des Menaces (*Defense Threat Reduction Agency, DTRA*)⁶⁴. Moscou répliqua deux ans plus tard en annonçant la création de son propre projet de coopération militaire, CASFOR (« *Caspian Force* »), lui aussi chargé d'assurer la sécurité de la mer Caspienne⁶⁵. La Russie invita l'Iran à l'y rejoindre, signe d'intérêts concomitants entre deux États garants d'une vision exclusive de l'espace caspien, ou, en d'autres termes, d'un jeu à somme nulle qui ne tolère aucune présence étrangère. Pour la Russie, la mise en place d'un cadre de coopération avec l'Iran constitue l'assurance d'une opposition catégorique aux investissements énergétiques effectués par les compagnies internationales occidentales, dont l'activité menace son monopole sur le marché du gaz européen. Par ailleurs, le rapprochement avec l'Iran s'inscrit également dans une logique d'opposition à l'OTAN, révélateur d'un schéma de pensée russe pour lequel le déploiement de ces compagnies s'accompagne nécessairement de garanties sécuritaires. Moscou en veut pour preuve le Plan d'Action Individuel pour le Partenariat

⁶⁰ La Garde Caspienne fut l'œuvre de l'United States European Command (EUCOM). Elle regroupe des unités de la police et des unités militaires spéciales de l'Azerbaïdjan et du Kazakhstan. Voir LE GALL, Joseph, « L'or de la Caspienne », in *Marine & Océans*, n°236, Juillet-Septembre 2012, p.13.

⁶¹ VON ROSENBACH, op. cit., p.29.

⁶² Créés en 1962, les Navy SEAL ou Navy Special Warfare Groups constituent les forces spéciales de la Marine américaine. Ils sont placés sous le commandement de l'United States Special Operations Command (USSOCOM) tandis que leurs missions sont chaperonnées par le Naval Special Warfare Command (NSWC).

⁶³ La 641^{ème} Unité Navale des Forces Spéciales (*The 641st Special Warfare Naval Unit*) constitue l'un des éléments les plus avancés et les plus prometteurs de la Marine azerbaïdjanaise. Ses missions reposent sur la défense des installations pétrolières et sur la protection des tankers pétroliers.

⁶⁴ VON ROSENBACH, op. cit., p.30.

⁶⁵ JAFALIAN, Annie, « Vers une militarisation de la Caspienne ? Le projet de la CASFOR », 30 octobre 2005. Disponible sur le site de la FRS (*Fondation pour la Recherche Stratégique*) : <http://www.frstrategie.org/barreFRS/publications/notes/20051030.pdf>. [Dernière consultation: décembre 2012].



(IPAP) que l'OTAN a établi avec le Kazakhstan et l'Azerbaïdjan en 2005⁶⁶, ou encore le soutien que Washington apporte aux organisations à sensibilité occidentale, telles que GU(U)AM⁶⁷, désormais moribonde, mais dont l'objectif principal était de constituer un contrepoids à l'influence russe, en œuvrant, notamment, pour un rapprochement avec l'OTAN⁶⁸. Début novembre 2012, la prégnance de la coopération russo-iranienne fut soulignée au travers des déclarations de l'Amiral Sergey Alekminsky, commandant en chef de la flottille russe de la Caspienne, qui rapporta l'envoi de deux navires russes dans les eaux iraniennes d'ici 2013 dans le cadre d'un rapprochement militaire entre les deux pays⁶⁹.

En définitive, le programme de modernisation navale russe peut être perçu comme le sursaut d'orgueil d'un pouvoir contesté. Ruslan Pukhov, directeur du Centre d'Analyses des Stratégies et Technologies de Moscou, offre la meilleure analyse: « *La flottille russe de la Caspienne est un anachronisme maintenu pour des raisons politiques*⁷⁰ ». En outre, les récentes conclusions du dernier programme d'assistance militaire du Département d'État américain, appelant à « *participer au développement des capacités navales de l'Azerbaïdjan et [à] contribuer au maintien de la sécurité en mer Caspienne*⁷¹ », ne devraient pas inviter Moscou à baisser sa garde, déjà attentif à la poursuite des activités entre l'Azerbaïdjan et les États-Unis. En août 2012, alors que Moscou et Bakou s'invectivaient depuis plusieurs mois à propos du renouvellement du bail du radar de Gabala⁷², situé en Azerbaïdjan, il fut annoncé que les États-Unis implanteraient sept stations radars le long des

⁶⁶ Selon la définition de l'OTAN, l'IPAP concerne « Les principaux domaines de coopération concernent la bonne gouvernance et le contrôle démocratique des secteurs de la défense et de la sécurité, l'établissement des plans et des budgets de défense, et la réorganisation de la structure des forces armées selon les normes de l'OTAN. » Voir ORGANISATION DU TRAITE DE L'ATLANTIQUE NORD (OTAN), « Les relations entre l'OTAN et l'Azerbaïdjan », dernière modification le 5 janvier 2012. Disponible sur le site de l'OTAN: http://www.nato.int/cps/fr/natolive/topics_49111.htm. Dernière consultation: décembre 2012].

⁶⁷ Le groupe GU(U)AM fut formé en 1996 et comprend la Géorgie, l'Ukraine, l'Azerbaïdjan et la Moldavie. L'Ouzbékistan annonça son retrait en 2005 après avoir rejoint l'organisation en 1999.

⁶⁸ MARKEDONOV, Sergei, « Without Friends and Foes », *Russia in Global Affairs*, n°3, Juillet-Septembre 2008.

⁶⁹ KUCERA, Joshua, « Russian Navy Looking For Closer Cooperation With Iran In Caspian », 5 novembre 2012. Disponible sur le site *EurasiaNet*: <http://www.eurasianet.org/node/66146>. [Dernière consultation: décembre 2012].

⁷⁰ VALDAI CLUB, « Russia remains unrivalled in the Caspian Sea », 25 avril 2012. Disponible sur le site *Valdai Club*: www.valdaiclub.com/defense/41620.html. [Dernière consultation: décembre 2012].

⁷¹ KUCERA, Joshua, « The Great Caspian Arms Race », in *Foreign Policy*, 22 juin 2012. Disponible sur le site du magazine *Foreign Policy*: http://www.foreignpolicy.com/articles/2012/06/22/the_great_caspian_arms_race?page=0,2. [Dernière consultation : décembre 2012].

⁷² Mis en service en 1985, le radar de Gabala fut l'un des éléments clé du système de défense antimissile soviétique. Il est loué par la Russie depuis 2002. Alors que le contrat de bail arrive à expiration en décembre 2012, la Russie a demandé à le prolonger jusqu'en 2025. Or, l'Azerbaïdjan réclamerait un loyer annuel de 300 millions de dollars, au lieu des 7 millions existants. La Russie a jusqu'à présent refusé.



côtes azerbaïdjanaises⁷³. Parallèlement, Washington entreprend de créer un centre de commandement et de contrôle à Bakou⁷⁴, capable de surveiller l'espace aérien, de suivre et d'identifier tous les bateaux en mer Caspienne. Cette installation devrait être reliée aux deux stations radar terrestres TRML-3D, situées au sud de la frontière avec l'Iran, et à une deuxième unité localisée à 50 km de la frontière russe⁷⁵.

Manifestation évidente d'un climat de défiance persistant, la militarisation de la Caspienne laisse nécessairement craindre que les rancœurs accumulées ne se métamorphosent en conflit ouvert.

III. Les risques de conflit

Les développements militaires en mer Caspienne suscitent d'autant plus d'inquiétudes que la Caspienne demeure un espace volatile et hétérogène, symbole d'interactions étatiques encore embryonnaires, de déficits démocratiques et de maillages institutionnels inconsistants, gangrénés par la corruption et pour la plupart très largement personnalisés. Les défis politiques et économiques apparus au lendemain des indépendances perdurent sur fond d'inégalités sociales et de tensions ethniques, voire même de révoltes populaires⁷⁶. Dans un contexte de pressions accrues sur l'Iran, la mer Caspienne semble donc amorcer un tournant délicat.

A. La dégradation des relations entre l'Iran et l'Azerbaïdjan

Le point le plus sensible concerne les rapports entretenus entre l'Iran et l'Azerbaïdjan. En juin 2012, l'Iran annonça qu'il comptait déployer des sous-marins dans la partie nord de ses eaux⁷⁷. Les regards se tournèrent immédiatement vers l'Azerbaïdjan, adversaire désigné de l'Iran dans cet espace. En dépit d'un pacte de non-agression mutuelle signé en 2005⁷⁸, Bakou et Téhéran entretiennent en effet des relations extrêmement conflictuelles. L'entente cordiale des débuts s'est rompue sous le poids des griefs agités de part et d'autre: soutien accordé aux minorités séparatistes de chaque côté de la frontière,

⁷³ RIA NOVOSTI, « Azerbaijan to Host Radar Stations to Combat Smuggling », 1^{er} août 2012. Disponible sur le site du journal *Ria Novosti*: http://en.rian.ru/military_news/20120801/174900896.html. [Dernière consultation: Novembre 2012].

⁷⁴ VON ROSENBACH, Alexander, *op. cit.*, p.30.

⁷⁵ *Ibid.*, p.30.

⁷⁶ En mai 2011, des travailleurs pétroliers kazakhs entamèrent une grève qui se conclut en décembre 2011 par des affrontements avec l'armée. Le bilan fut de 15 morts et 86 blessés. Voir ROUSSELOT, Hélène, « Kazakhstan, un régime à bout de souffle », 17 juin 2012. Disponible sur le site Diploweb: <http://www.diploweb.com/Kazakhstan-un-regime-a-bout-de.html>. [Dernière consultation: Décembre 2012].

⁷⁷ BINNIE, Jeremy, « Iran threatens to deploy subs to the Caspian Sea », *Jane's Defence Weekly* 49, n°33, août 2012, p.24.

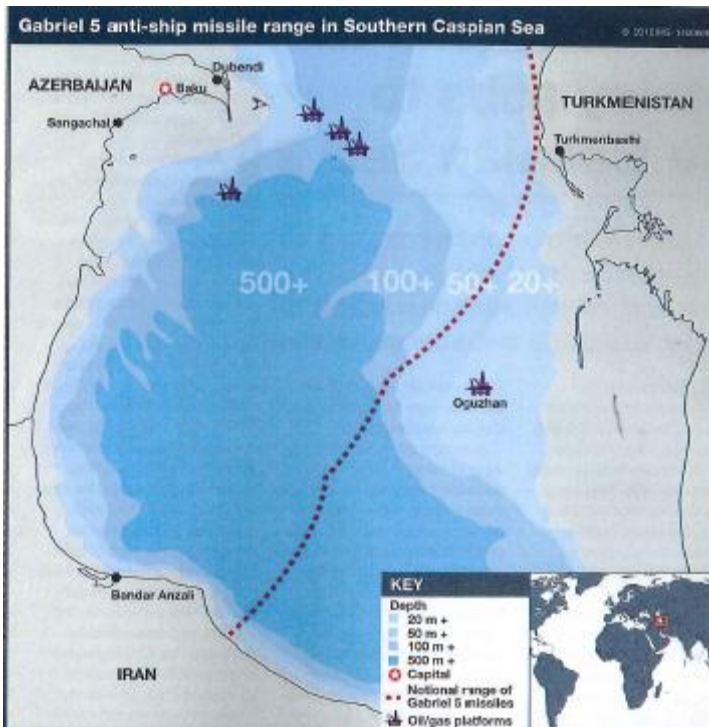
⁷⁸ CELNIKER, Iftah, LINDENSTAUSS, Gallia, « Azerbaijan and Iran: Mutual Hostility but Limited Rivalry », *INSS Insight*, n°366, août 2012, p.2.



ralliement de l'Iran à l'Arménie - ennemi numéro un de l'Azerbaïdjan - et disputés à propos de champs d'hydrocarbures. D'autre part, les liens établis entre l'Azerbaïdjan et les pays occidentaux, qui impliquent notamment que l'Azerbaïdjan serve de route à l'OTAN pour ses opérations en Afghanistan, mécontentent l'Iran, soucieux de préserver la région de cette influence. La rupture fut consommée avec la révélation du contrat d'armement noué entre l'Azerbaïdjan et Israël. Grâce aux missiles Gabriel 5, l'essentiel de la partie sud de la Caspienne se trouverait à portée de l'Azerbaïdjan, qui serait alors en mesure de neutraliser

les corvettes *Velayet*. De telles capacités alimentèrent les craintes de l'Iran, inquiet qu'un programme d'armement israélien soit dirigé contre lui⁷⁹. Les accointances de l'Azerbaïdjan avec Israël renforcèrent donc les soupçons de Téhéran, persuadé que l'Azerbaïdjan concourt non seulement aux activités d'espionnage israéliennes, mais sert également de base aérienne aux avions de combat israéliens⁸⁰. En mars 2012, les propos du Président azerbaïdjanais, Ilham Aliyev, présentant ses relations avec Israël comme un iceberg dont « *neuf dixièmes sont sous la surface*⁸¹ » n'ont pas vraiment aidé à rassurer l'Iran. En tout état de cause,

l'annonce iranienne d'un envoi de sous-marins symbolise un nouvel élan de



Source: BINNIE, Jeremy, « Iran threatens military moves into the Caspian », *Jane's Intelligence Review* 24, n°11, novembre 2012.

tensions, et, avec lui, la matérialisation éventuelle d'une agression, entendue comme le risque de représailles iraniennes contre les installations offshores de l'Azerbaïdjan après une attaque d'Israël.

Les sous-marins évoqués pourraient correspondre aux sous-marins de poche de classe *Ghadir* que l'Iran assure produire chaque année⁸². La profondeur de l'eau dans cette

⁷⁹ *Ibid.*, p.1.

⁸⁰ BINNIE, Jeremy, « Iran threatens military moves into the Caspian », *Jane's Intelligence Review* 24, n°11, novembre 2012, p.25.

⁸¹ PERRY, Mark, « L'Azerbaïdjan, le terrain d'atterrissage secret d'Israël », in *Slate*, 30 mars 2012. Disponible sur le site *Slate* : <http://www.slate.fr/story/52415/israel-iran-azerbaïdjan-guerre>. [Dernière consultation: Décembre 2012].

⁸² BINNIE, Jeremy, « Iran threatens to deploy subs to the Caspian Sea », *Jane's Defence Weekly* 49, n°33, août 2012, p.24. La flottille iranienne de la Caspienne comprendrait trois sous-marins *Ghadir*. L'Iran a commencé à déployer des sous-marins de classe *Ghadir* en 2007 afin de les utiliser dans des zones littorales peu profondes. Au total, toutes flottes confondues, dix à dix-neuf de ces sous-marins seraient en service. Les *Ghadirs* sont aussi



zone de la Caspienne (entre 500m et 1 000 m) rend leur déploiement tout à fait réalisable. Ceux-ci pourraient ainsi envoyer des nageurs de combat poser des mines de coque sur les plateformes pétrolières azerbaïdjanaises ancrées, pour la plupart d'entre elles, à plus de 100 m de profondeur⁸³. Pour autant, l'extrême complexité de ces opérations invite à douter de leurs chances de succès. En outre, en 2007, l'Azerbaïdjan s'est vu accorder une licence d'exportation pour trois systèmes de sonars dont les caractéristiques ne sont pas connues⁸⁴. S'il s'agit de sonars spécialisés dans la détection de nageurs de combat, la menace est rendue quasi nulle. Un autre scénario consisterait alors à ce que l'Iran utilise les *Ghadirs* pour mouiller des mines aux approches de Dubendi, mais là encore la menace s'avère faible, car l'Azerbaïdjan possède plusieurs chasseurs de mines⁸⁵. En vérité, le principal danger posé par les *Ghadirs* se rapporte aux torpilles de 533 mm dont ils sont équipés, car ceux-ci pourraient détruire les barges azerbaïdjanaises utilisées pour acheminer le pétrole vers les installations à terre. Face à une telle possibilité, l'Azerbaïdjan est totalement vulnérable : ses patrouilleurs sont trop petits et trop peu nombreux pour qu'y soient implantées de véritables capacités de lutte anti-sous-marine. Par ailleurs, il lui faudrait des années pour acquérir des avions de patrouille maritime⁸⁶ capables de détecter les menaces sous-marines. Le cas échéant, une attaque sous-marine iranienne affecterait lourdement l'économie azerbaïdjanaise, entièrement dépendante de l'exportation de ses hydrocarbures. Face à un tel risque, il est donc tout à fait envisageable que l'Azerbaïdjan poursuive un programme d'armement extrêmement actif afin de se protéger des intentions iraniennes. Un tel scénario ne manquerait pas d'attiser le feu de la discorde, déjà entretenu par une myriade de chefs d'accusation.

La dégradation des relations entre Téhéran et Bakou représente donc l'un des principaux dangers en mer Caspienne. Désormais liés à l'épineux dossier du programme d'armement nucléaire iranien, les différends entre l'Iran et l'Azerbaïdjan ont été exacerbés. On retrouve d'ailleurs ces deux derniers mêlés à des disputes territoriales, conséquences logiques des désaccords persistants autour du statut juridique de la mer Caspienne.

connus sous le nom de sous-marins de classe *Yonon*, laissant ainsi supposer qu'ils seraient de technologie nord-coréenne, bien que le degré d'implication de Pyongyang soit impossible à évaluer. Voir THE NUCLEAR THREAT INITIATIVE, « Iran Submarine Capabilities », NTI, 8 août 2012. Disponible sur le site [NTI: www.nti.org/analysis/articles/iran-submarine-capabilities/](http://www.nti.org/analysis/articles/iran-submarine-capabilities/). [Dernière consultation : décembre 2012].

⁸³ BINNIE, Jeremy, « Iran threatens to deploy subs to the Caspian Sea », *Jane's Defence Weekly* 49, n°33, août 2012, p.25.

⁸⁴ *Idem*.

⁸⁵ La Marine azerbaïdjanaise possède deux chasseurs de mine de classe *Yevgenya* (Projet 1258) et deux chasseurs de mines côtiers de classe *Sonya* (Yakhont). Voir VON ROSENBAACH, Alexander, *op. cit.*, p.31.

⁸⁶ BINNIE, Jeremy, « Iran threatens to deploy subs to the Caspian Sea », *Jane's Defence Weekly* 49, n°33, août 2012, p.25.



B) Les gisements d'hydrocarbures, sources perpétuelles d'affrontements

En septembre 2012, le Turkménistan effectua ses premiers exercices navals à tirs réels à Djafar, le centre d'entraînement naval du Ministère de la Défense. Dans le cadre de cet exercice baptisé « Khazar-2012 », les deux corvettes *Edermen* et *Gairatly* ainsi que des patrouilleurs accompagnés de vedettes de patrouille et d'embarcations de type *Zodiac*⁸⁷ s'entraînèrent à repousser une attaque sur le front maritime turkmène. Malgré leur apparente banalité, ces opérations s'adressaient à un destinataire bien précis, l'Azerbaïdjan, qui avait tenu des exercices similaires quelques mois auparavant⁸⁸. De fait, les relations entre Bakou et Achgabat évoluent au sein d'un cadre délicat régulièrement écorné par d'incessantes disputes énergétiques. Si le Turkménistan conteste à l'Azerbaïdjan le champ azéri et la moitié du champ Chirag, l'essentiel de leur contentieux porte sur le champ Kapaz/Serdar⁸⁹. Celui-ci cristallise en effet les diverses tentatives d'intimidation intentées par chacun des deux pays. Dernièrement, des télégrammes Wikileaks ont révélé qu'en mai 2008, des canonnières de la Garde-côtes azerbaïdjanaise avaient menacé un bateau de la compagnie canadienne Buren Hill alors que celui-ci se trouvait aux abords du gisement de Kapaz/Serdar pour le compte du Turkménistan⁹⁰. Un mois auparavant, l'Azerbaïdjan s'était rendu coupable d'agissements similaires, cette fois-ci contre un navire de la compagnie Petronas, pourtant situé dans les eaux turkmènes. Ces accrochages en mer Caspienne pourraient alors expliquer le comportement du Turkménistan, qui, en 2009, annonça vouloir saisir la Cour Internationale de Justice (CIJ), balayant ainsi les propositions d'exploitation commune formulées par l'Azerbaïdjan. En juin 2012, le Turkménistan réaffirma sa volonté d'en appeler à la CIJ en invoquant les « mesures illégales »⁹¹ dont aurait été victime un navire d'exploration. De son côté, l'Azerbaïdjan réfuta ces accusations et dénonça la violation d'un accord de 2008 qui indiquait qu'aucune activité ne serait conduite en l'absence de

⁸⁷ RIA NOVOSTI, « Caspienne : le Turkménistan mène ses premiers exercices navals », 5 septembre 2012. Disponible sur le site de *Ria Novosti* : <http://www.fr.rian.ru/defense/20120905/195959593.html>. [Dernière consultation: décembre 2012].

⁸⁸ DEFENCE TALK, « Arms Race On the Caspian Heats Up », 19 septembre 2012. Disponible sur le site *Defence Talk*: <http://www.defencetalk.com/arms-race-on-the-caspian-sea-heats-up-44621/>. [Dernière consultation : décembre 2012].

⁸⁹ Selon l'US Energy Information Administration, le gisement Kapaz/Serdar renfermerait 367 à 700 millions barils de réserves exploitables. Voir US Energy Information Administration (EIA), « Country Analysis Briefs – Turkmenistan », dernière modification en janvier 2012. Disponible sur le site de l'*Energy Information Administration* : <http://www.eia.gov/cabs/Turkmenistan/pdf.pdf>. [Dernière consultation: décembre 2012].

⁹⁰ KUCERA, Joshua, « Azerbaijan Gunships Threatened Turkmenistan's Caspian Oil Rigs, Cables Show », 13 juin 2012. Disponible sur le site *EurasiaNet*: <http://www.eurasianet.org/node/65542>. [Dernière consultation: décembre 2012].

⁹¹ RFE/RL, « Turkmenistan, Azerbaijan Trade Accusations Over Disputed Oil Field », 19 juin 2012. Disponible sur le site RFE/RL (*Radio Free Europe Radio Liberty*): <http://www.rferl.org/content/turkmenistan-azerbaijan-trade-accusations-over-disputed-oil-field/24618957.html>. [Dernière consultation: décembre 2012].



résolution⁹². De telles manœuvres laissent donc craindre l'émergence d'un affrontement direct, et ce en dépit du principe de « neutralité perpétuelle » observé depuis 1995 par le Turkménistan⁹³, acteur d'un espace au sein duquel la neutralité au sens classique ne peut tout simplement pas être respectée.

Ces inquiétudes sont d'autant plus légitimes qu'un contentieux territorial fut à l'origine du premier et seul incident enregistré en mer Caspienne. Téhéran dispute à l'Azerbaïdjan le champ d'Araz-Sharg-Alov dont les droits d'exploitation furent cédés en 1998 à un consortium dirigé par BP⁹⁴. En 2001, irrité de l'opiniâtreté de l'Azerbaïdjan, l'Iran envoya une frégate qui menaçait de couler deux navires d'exploration affrétés par l'Azerbaïdjan pour le compte de BP. Plusieurs jours durant, des avions de chasse iraniens survolèrent le territoire maritime et terrestre azerbaïdjanais, jusqu'à ce que l'envoi de forces armées aériennes turques mette fin au conflit⁹⁵. Depuis, BP n'a toujours pas repris l'exploration de ces gisements. En 2009, ce fut au tour d'une plateforme pétrolière remorquée de faire une incursion dans les eaux azerbaïdjanaises⁹⁶. La position agressive de l'Iran en mer Caspienne a suscité l'inquiétude de ses voisins, autre raison pour laquelle ces derniers auraient entrepris de renforcer leurs capacités navales⁹⁷. Il est de plus nécessaire de garder à l'esprit que l'Iran est capable de doubler le nombre de ses unités en mer Caspienne grâce au transfert de navires stationnés dans le Golfe Persique (à la condition que ceux-ci ne soient pas trop gros)⁹⁸. L'adoption d'un tel comportement par l'Iran s'explique moins par des motivations économiques que par sensibilité nationaliste. L'essentiel des richesses en hydrocarbures se situe en effet au sud du pays, et non en Mer Caspienne. En novembre 2011, le ministre du Pétrole, Rostom Qassemi, s'était pourtant réjoui de la découverte d'un gisement de gaz dont les réserves furent estimées à 10 milliards de barils de pétrole⁹⁹. En vérité, l'Iran est un habitué de ces effets d'annonces impossibles à vérifier et plutôt destinés à maintenir la pression sur ses voisins. Les raisons de l'obstination de Téhéran sont autres, et s'expliquent par le rêve

⁹² TSERTSVADZE Tika, « The South Caucasus and Central Asia », *EUCAM*, n°4, juillet 2012, p.2.

⁹³ *Idem*.

⁹⁴ LA DOCUMENTATION FRANÇAISE, « Le partage de la mer Caspienne : un enjeu juridique », 3 août 2005. Disponible sur le site de *La Documentation Française*: <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/mer-caspienne/partage-mer-caspienne.shtml>. [Dernière consultation: décembre 2012].

⁹⁵ LUSSAC, Samuel, *Géopolitique du Caucase : au carrefour énergétique de l'Europe de l'Ouest*, Paris, Technip, 2010, p.122.

⁹⁶ KUCERA, Joshua, « The Great Caspian Arms Race », in *Foreign Policy*, 22 juin 2012. Disponible sur le site du magazine *Foreign Policy*: http://www.foreignpolicy.com/articles/2012/06/22/the_great_caspian_arms_race?page=0,2. [Dernière consultation : décembre 2012].

⁹⁷ KUCERA, Joshua, « Kazakhstan Gets Jump on Caspian Naval Race », 23 juin 2010. Disponible sur le site *EurasiaNet*: <http://www.eurasianet.org/node/61386>. [Dernière consultation: novembre 2012].

⁹⁸ VON ROSENBACH, Alexander, *op. cit.*, p.259.

⁹⁹ NASSERI, Ladane, DAYA, Asheya, « Iran Finds Its First Caspian Sea Oil for More Than a Century », 20 mai 2012. Disponible sur le site *Bloomberg*: <http://www.bloomberg.com/news/2012-05-20/iran-finds-first-caspian-sea-oilfield-in-104-years-fars-reports.html>. [Dernière consultation: Décembre 2012].



impérialiste d'un grand Iran qui continue d'agiter le pays¹⁰⁰. Depuis la chute de l'URSS, l'Iran lorgne sur le Caucase, autrefois étroitement lié aux grandeurs de l'Empire Perse. Les revendications de Téhéran relèvent ainsi d'un registre affectif, et traduisent une véritable pression nationaliste. Quand bien même certains, à l'image du ministre des Affaires Étrangères Manoutcher Mottaki, maintiennent que l'Iran n'a jamais possédé plus de 11,3 % de la superficie totale de la Caspienne, il paraît inconcevable que le gouvernement accepte quelque concession ; de son intransigeance dépend en partie sa légitimité, conscient de plus que le statu quo de la présente situation est préférable à toute autre alternative. La position iranienne est donc le fruit d'aspirations anachroniques, bien trop sensibles pour qu'elles puissent être révisées. La Russie témoigne d'une réflexion tout aussi préjudiciable.

C) *Les ambitions contrariées de la Russie*

Que ce soit par le développement de leurs propres capacités navales ou par leurs accointances avec les États-Unis, les anciennes Républiques soviétiques ont clairement exprimé leur refus de retourner dans le giron russe, et ce malgré la volonté persistante de Moscou de se présenter comme le seul interlocuteur valable. En 2010, Medvedev, alors Président de la fédération, avait ainsi déclaré : « *Si nous relâchons notre coopération, d'autres États sans aucun rapport avec la Caspienne voudront s'occuper de nos problèmes, des pays ayant intérêt à s'y manifester pour accomplir leurs propres ambitions économiques, voire politiques*¹⁰¹ ». La situation en mer Caspienne illustre donc l'échec des plateformes de réintégration soviétique, à l'instar de la Communauté des États Indépendants (CEI) et de l'Organisation du Traité de Sécurité Collective (OTSC)¹⁰² qui n'ont pu produire le degré de solidarité escompté. Le projet CASFOR rencontra le même échec puisqu'aucun des États ne fut enclin à donner son aval, préférant pour certains se réfugier auprès d'instances occidentales¹⁰³. Une telle attitude fut visible en 2002, lorsque le premier Sommet des pays de la Caspienne se termina sans qu'aucun compromis au sujet du statut juridique de la Caspienne ne soit trouvé. Mécontente, la Russie organisa des exercices navals dont l'ampleur laissa penser qu'il s'agissait là d'un avertissement lancé aux autres États, ainsi

¹⁰⁰ THERME, Clément, *op. cit.*, p.146.

¹⁰¹ LE GALL, Joseph, « L'or de la Caspienne », *Marine & Océans*, n°236, Juillet-Septembre 2012, p.13

¹⁰² La CEI fut créée en 1991 et a pour but principal de favoriser l'intégration économique et militaire de ses membres au sein d'un espace commun. Quant à l'OTSC, elle fut créée en 1992. Ses objectifs sont politiques et militaires et prônent la sécurité des États membres et de la région, la coopération militaire ainsi que la souveraineté territoriale. L'OTSC entreprend également de lutter contre le terrorisme, la criminalité transnationale et les armes de destruction massive.

La CEI Les trois ex-Républiques soviétiques de la Caspienne font partie de la CEI. En revanche, l'Azerbaïdjan et le Turkménistan n'ont pas intégré l'OTSC.

¹⁰³ LARUELLE, Marlène, PEYROUSE, Sébastien, « The Militarization of the Caspian Sea: "Great Games" and "Small Games" Over the Caspian Fleets », *China and Eurasia Forum Quarterly* 7, n°2, 2009, p.33.



invités à se plier à ses exigences. Déjà, cette même approche avait valu à la Russie de s'insurger à propos du fameux « contrat du siècle », affirmant à l'époque qu'elle « se [réservait] le droit de prendre les mesures appropriées pour restaurer l'ordre légal et surmonter les conséquences des actions unilatérales¹⁰⁴ ». Si l'incident fut rapidement clos – la compagnie russe Lukoil obtint des parts dans des gisements azerbaïdjanais -, il ne manqua pas de souligner le sentiment russe, habitué, comme il a été dit précédemment, de prétentions hégémoniques surannées. La menace est d'autant plus crédible que les forces navales russes n'auraient aucun mal à infliger des dommages considérables aux autres États. Malgré l'amélioration de leurs capacités navales, les Marines azerbaïdjanaises, kazakhes et turkmènes ne pèsent pas lourd face au géant russe. Leur présence en mer Caspienne reste pour l'essentiel symbolique, marquée par une inexpérience handicapante qui les oblige à se cantonner à des missions de patrouille au large de leurs côtes. Extrêmement vulnérables, leurs infrastructures offshore constituent, par exemple, une cible facile.

L'existence de ces menaces ne conditionne néanmoins pas leur matérialisation. Il est pour cela nécessaire d'étudier les initiatives et intérêts communs dont la mer Caspienne serait le témoin. La question est donc la suivante : la mer Caspienne est-elle réellement un lieu de conflits en devenir ?

IV. La probabilité du statu quo

Une schématisation trop rapide des rivalités précédemment évoquées occulte l'existence de développements communs. Si l'accroissement des tensions en mer Caspienne laisse craindre l'émergence d'un ou plusieurs conflits, la réalité se révèle autrement plus complexe.

A) Intérêts communs, dépendances salutaires

L'attention accordée à la possibilité d'une attaque sous-marine iranienne contre l'Azerbaïdjan empêche de s'intéresser aux raisons qui viendraient discréditer un tel scénario. Avant toute chose, il est nécessaire de garder à l'esprit que l'Iran est coutumier de ce genre de déclarations aussi spectaculaires qu'improbables. L'Iran a pour habitude de gonfler l'importance de ses forces navales¹⁰⁵, espérant par là intimider son adversaire potentiel et conserver la maîtrise des événements. L'incertitude qui entoure les capacités navales iraniennes rend par ailleurs difficile leur évaluation. S'il est plausible que la flottille iranienne

¹⁰⁴ LE MONDE DIPLOMATIQUE, « Quel statut pour la mer Caspienne ? », in *Le Monde Diplomatique*, n°496, Juillet 1995, p.14

¹⁰⁵ KUCERA, Joshua, « Iran claims to deploy submarines in Caspian », 23 août 2012. Disponible sur le site *EurasiaNet*: <http://www.eurasianet.org/node/65819>. [Dernière consultation: décembre 2012].



de la Caspienne détienne des sous-marins de poche, aucune information ne permet de le confirmer. Il est donc fort probable que l'annonce de l'Iran s'apparente davantage à un coup de poker. Dans un contexte de sanctions internationales accrues, l'Iran ne peut en effet se permettre de provoquer un antagonisme avec ses voisins. En outre, une attaque iranienne sur les installations offshore de l'Azerbaïdjan paraît moins crédible dès lors que l'on prend connaissance de la participation de l'Iran de 10 % dans le champ azerbaïdjanais de Shah Deniz¹⁰⁶ au travers de sa société Nafitan Intertrade Company (NICO), bras maritime de l'entreprise nationale National Iranian Oil Company (NIOC). Téhéran a besoin de maintenir cette participation au regard des importations de gaz que cet investissement lui permet. En effet, plutôt que d'acheminer ses réserves de pétrole et de gaz produit dans le Golfe vers le nord, l'Iran privilégie la voie de l'importation, moins coûteuse. De son côté, l'Azerbaïdjan se garde bien de répondre aux déclarations iraniennes. Non seulement l'économie azerbaïdjanaise aurait beaucoup à souffrir d'une attaque iranienne sur ses installations offshore, mais le pouvoir politique lui-même pourrait s'en trouver menacé : celui-ci se maintient en place grâce aux revenus tirés de l'exportation d'hydrocarbures, mais sa légitimité pourrait être questionnée si ce schéma venait à s'interrompre¹⁰⁷. Deux autres points incitent également Bakou à adopter un profil discret. Premièrement, le gouvernement azerbaïdjanais redoute que l'escalade des tensions n'encourage l'Iran à intensifier le soutien qu'il apporte aux radicaux chiites indépendantistes d'Azerbaïdjan¹⁰⁸. Deuxièmement, l'Azerbaïdjan dépend de l'Iran pour accéder à l'enclave azérie de Nakhchivan, autre sujet de discorde dans le conflit qui l'oppose à l'Arménie¹⁰⁹. De fait, la préoccupation principale de l'Azerbaïdjan n'est pas l'Iran, mais l'Arménie. Depuis presque vingt ans, le Haut-Karabagh¹¹⁰ continue de miner les relations entre les deux pays, malgré l'observation d'un cessez-le-feu instauré en 1994. Ce conflit a d'ailleurs relégué la Marine au second plan, à en juger par l'aspect strictement terrestre du Haut-Karabagh.

Pareillement, une épreuve de force entre la Russie et les ex-Républiques soviétiques semble peu probable. Si le pragmatisme affiché par ces dernières les a incitées à multiplier les liens vers l'extérieur, force est de constater que celles-ci s'emploient à ménager les

¹⁰⁶ LE GALL, Joseph, « L'or de la Caspienne », *Marine & Océans*, n°236, Juillet-Septembre 2012, p.14.

¹⁰⁷ CELNIKER, Iftah, LINDENSTAUSS, Gallia, « Azerbaijan and Iran: Mutual Hostility but Limited Rivalry », *INSS Insight*, n°366, août 2012, p.3.

¹⁰⁸ *Ibid.*, p.3

¹⁰⁹ *Ibid.*, p.3.

¹¹⁰ En 1923, l'enclave du Haut-Karabagh devint l'oblast' de la RSS d'Azerbaïdjan. Durant la période soviétique, les Arméniens du Haut-Karabagh ne cessèrent de réclamer le rattachement de l'enclave à l'Arménie soviétique. La situation se détériora en février 1988 lorsque l'Azerbaïdjan refusa une nouvelle fois de céder aux demandes arméniennes et engendra le massacre de Soumgaït. Le conflit armé débuta véritablement en 1990 et se solda par l'offensive des Arméniens qui, en 1993, réussirent à s'emparer des territoires situés aux confins du Haut-Karabagh. La contre-offensive menée par l'Azerbaïdjan échoua et fut suivie d'un cessez-le-feu imposé par la Russie. Voir GIBLIN, Béatrice (dir.), *Les conflits dans le monde, approche géopolitique*, in Armand Colin, Paris, 2011.



susceptibilités russes. Ce constat est particulièrement vrai pour le Kazakhstan et le Turkménistan qui dépendent encore très largement de la Russie pour transporter leurs volumes de gaz et de pétrole. L'essentiel du pétrole kazakh transite en effet par l'oléoduc Caspian Pipeline Consortium (CPC) tandis que le Turkménistan, lié depuis 2003 par un accord de coopération de 25 ans, exporte sa production de gaz via le gazoduc Central Asia-Center¹¹¹. Cette situation devrait encore perdurer puisque le Turkménistan et la Russie examinent actuellement le projet de construire un nouveau pipeline, le Pré-Caspien¹¹². L'Azerbaïdjan n'est pas non plus sans nouer d'étroites relations avec la Russie. À titre d'exemple, en 2011, Bakou et Moscou signèrent un contrat à long terme par lequel Gazprom obtint l'accès à la seconde couche du champ de gaz de Shah Deniz¹¹³. Surtout, l'Azerbaïdjan souhaite d'autant moins se mettre en porte à faux avec Moscou qu'il considère avec inquiétude l'existence de la base militaire russe de Gumri, en Arménie, pour laquelle la Russie et l'Arménie ont signé en 2010 un accord de maintien jusqu'en 2044¹¹⁴. Élément pour le moins dissuasif lorsque l'on sait l'inimitié que l'Azerbaïdjan et l'Arménie se vouent, il illustre la politique russe d'équilibre - ou plutôt « *l'inusable pratique du « diviser pour régner* »¹¹⁵ » - qui consiste à favoriser et contraindre les intérêts d'un même partenaire. Il serait également possible d'imaginer que l'Iran et la Russie, portés par leurs ambitions hégémoniques, forment une alliance durable et soutenue, manifestation d'un exercice coercitif en mer Caspienne. Ce serait alors négliger la nature même de leurs relations, fragiles et pragmatiques révélatrices d'une coexistence à marche forcée.

Au-delà des faits, peu d'éléments concourent à l'apparition d'un conflit armé. Les États partagent tous, à des degrés divers, des intérêts communs. De plus, les États sont accaparés par d'autres menaces, bien plus dangereuses. C'est le cas de l'Azerbaïdjan, englué dans le conflit du Haut-Karabagh, mais aussi de l'Iran et de la Russie, pour lesquels la flottille de la Caspienne ne représente, in fine, qu'un élément composite. Certaines initiatives ont même été mises en place, à l'exemple du Sommet des pays de la Caspienne. Entre échecs et réussites en demi-teinte, il symbolise la situation unique qui caractérise la mer Caspienne.

¹¹¹ MINASSIAN, Gaïdz, *op. cit.*, p.30.

¹¹² *Ibid.*, p.30.

¹¹³ DZHAPARIDZE, Tedo, ROUBANIS, Iliia, « Gas Security in the Transitional European Market », 24 juin 2012. Disponible sur le site *Russia in Global Affairs*: <http://eng.globalaffairs.ru/number/Gas-Security-in-the-Transitional-European-Market-15585>. [Dernière consultation: décembre 2012].

¹¹⁴ MINASSIAN, Gaïdz, *op. cit.*, p.167.

¹¹⁵ *Ibid.*, p.167.



B) L'absence de solution devenue la norme

Pour tenter de pacifier la zone de la Caspienne, quelques ébauches émergèrent à la fin des années 1990. Ainsi fut créé le Sommet des pays de la Caspienne, instance dédiée à la négociation d'une convention sur son statut juridique. Le premier sommet, organisé en 2002, ne donna rien, et le second n'intervint qu'en octobre 2007. Ce sommet se solda néanmoins par une déclaration finale par laquelle il fut reconnu aux seuls États riverains le droit de faire usage des ressources de la Mer Caspienne. Plus important encore, les États conclurent que « *La mer Caspienne [devait] être uniquement utilisée à des fins pacifiques et [que] tout problème relatif à la mer Caspienne [devait] être résolu de manière diplomatique par les États riverains.*¹¹⁶ » Ils s'accordèrent également sur la nécessité « *de ne pas permettre à d'autres États d'utiliser leurs territoires pour conduire des opérations militaires contre un autre État riverain*¹¹⁷ ». Les conclusions soulevèrent un élan d'optimisme sur lequel le troisième et dernier sommet, tenu en novembre 2010, tenta de capitaliser. À cette issue, les États signèrent un Accord de Coopération qui fit du maintien de la sécurité en mer Caspienne leur prérogative exclusive. De cet accord naquirent les prémisses d'une coopération entre leurs services secrets et leurs instances judiciaires dans des domaines tels que le terrorisme, le crime organisé ou la contrebande. Ainsi, la constitution même de ce groupe représente une avancée puisque pensée comme une réponse au silence du droit international à ce sujet. Il montre la compréhension par chacun des États engagés de la nécessité de coopérer dans un cadre pacifique en vue de l'élaboration d'une solution unique.

Pour autant, il convient de relativiser le succès de ces réunions. Le principal objectif - un accord au sujet du statut de la Caspienne - n'a toujours pas été atteint, et ce en dépit des recommandations formulées par le *Groupe de Travail Ad Hoc sur le Statut Juridique de la Mer Caspienne*, formation composée des Vice-ministres des Affaires étrangères de chaque pays riverain. Malgré les déclarations optimistes des chefs d'Etat, qui assurent de manière fréquente l'imminence d'un accord, les discussions risquent de se prolonger *sine die*. Pour preuve, ni la Russie ni l'Iran ne travaillent à la rédaction d'une convention. Tous deux instrumentalisent la question du statut juridique pour s'élever d'une voix commune contre les projets énergétiques occidentaux. L'argumentaire est facile : puisqu'aucun cadre juridique n'a été choisi pour la mer Caspienne, tous les contrats noués au sein de cet espace sont frappés d'illégalité. De cette manière, Moscou et Téhéran bloquent le projet de pipeline transcasprien qui acheminerait les volumes de gaz turkmène vers l'Union européenne - ou

¹¹⁶ ZHIZNIN, Stanislav, « Legal mazes of the Caspian », *Oil of Russia*, n°2, 2012.

¹¹⁷ MOUSAVI, Seyyed Raoul, « The Future of the Caspian Sea after Tehran Summit », *The Iranian Journal of International Affairs*, n°1-2, Hiver-Printemps 2008-09, p.39.



encore celui impliquant la construction d'un pipeline sous-marin reliant le Kazakhstan à l'Azerbaïdjan.

Il est donc probable que la question ne soit jamais réglée puisqu'aucun des États ne dispose du leadership nécessaire pour affirmer la pertinence d'une solution plutôt que d'une autre. Or, depuis presque vingt ans que ce débat existe, la mer Caspienne n'a jamais été le théâtre d'un conflit, si ce n'est celui, minime, de 2001. L'exploitation de certains champs d'hydrocarbures révèle par ailleurs la présence d'un accord tacite vis-à-vis des délimitations conclues en 2003. À titre d'exemple, la production du bloc ACG a atteint 718 000 barils en 2011 (260 000 net) pour 91 millions de mètres cubes de gaz naturel. Concernant le champ de Shah Deniz, ce sont 6,6 milliards de mètres cubes de gaz qui furent produits en 2011¹¹⁸. En tout état de cause, il semblerait que l'absence de résolution soit devenue la norme. Conscients de cette réalité, les États riverains se sont certes engagés dans d'importants programmes d'armement naval, mais tentent également d'adapter leurs décisions et agissements à l'aune de cette configuration somme toute insolite. En ce sens, les développements navals de chacun des pays répondent moins de motivations belliqueuses que d'une logique de dissuasion, réactions disproportionnées à l'inapplicabilité des schémas de résolution existants.

Dans ce contexte, et après y avoir intégré les perspectives françaises, quel rôle l'Union européenne (UE) peut-elle jouer ?

C) *Quel rôle pour l'Union européenne ?*

Un rapide aperçu des intérêts français en mer Caspienne permet de constater le bon positionnement de TOTAL. En Azerbaïdjan, le groupe participe au champ de Shah Deniz (10 %), au pipeline South Caucasus¹¹⁹ (10 %) et BTC (5 %) et détient 40 % d'un permis situé sur le bloc d'Absheron¹²⁰. Au Kazakhstan, TOTAL possède 16,81 % du champ de Kashagan, encore inexploité, mais dont les réserves seraient estimées à 9 milliards de barils¹²¹. Enfin, TOTAL prévoit d'acquérir une part de 17 % dans le champ de gaz à condensats russe de

¹¹⁸ DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR, « L'Azerbaïdjan », juin 2012. Disponible sur le site de la *Direction Générale du Trésor* : <http://www.tresor.economie.gouv.fr/file/371706>. [Dernière consultation: décembre 2012].

¹¹⁹ Le pipeline South Caucasus achemine le gaz de Shah Deniz vers les marchés turcs et géorgiens.

¹²⁰ TOTAL, « Activités d'Exploration & Production dans la Communauté des États Indépendants (C.E.I.) », document de référence 2011. Disponible sur le site de *Total* : <http://www.total.com/fr/groupe/nos-activites/amont/exploration--production/communaute-etats-independants-600151.html>. [Dernière consultation: Décembre 2012].

¹²¹ U.S. ENERGY INFORMATION ADMINISTRATION, « Kazakhstan », dernière modification le 18 septembre 2012. Disponible sur le site de l'U.S. Energy Information Administration : <http://www.eia.gov/countries/analysisbriefs/Kazakhstan/kazakhstan.pdf>. [Dernière consultation: Décembre 2012].



Khvalynskoye¹²². En revanche le cadre de coopération français en mer Caspienne reste extrêmement succinct, c'est pourquoi il est préférable de l'intégrer au niveau européen.

À l'instar des États-Unis, l'UE manifesta très tôt son intérêt pour la mer Caspienne. En 1992-1993 fut créé le programme TRACECA (Corridor de Transport Europe-Caucase-Asie) qui jeta les bases d'une coopération régionale destinée à relancer l'ancienne Route de la Soie¹²³. Puis, en 1995, l'UE lança le programme INOGATE, centré sur l'accès à de nouvelles sources d'énergie, y compris dans le bassin de la Caspienne. Jusqu'au début des années 2000, la présence de l'UE en Asie centrale resta néanmoins discrète. Il fallut attendre le tournant des années 2005-2006 pour que l'UE présente sa « Stratégie pour un nouveau partenariat »¹²⁴ qui ambitionnait, entre autres, de développer cette présence dans le secteur des hydrocarbures. Un an plus tard, le Conseil européen adopta un document appelé « L'UE et l'Asie centrale : Stratégie pour un nouveau partenariat ». À travers celui-ci, l'UE associa la réussite de sa politique énergétique aux livraisons de gaz en provenance des pays d'Asie centrale et, à cette fin, décida d'y engager un programme d'assistance « *en vue de la mise en route d'un nouveau corridor de transport de l'énergie Mer Caspienne -Mer Noire - UE*¹²⁵ ». Pourtant prometteuses, ces déclarations ne furent suivies d'aucune réalisation concrète. À ce jour, l'action de l'UE dans le bassin caspien se réduit au projet de gazoduc Nabucco, supposé acheminer les volumes extraits du champ de Shah Deniz jusqu'en Autriche. Depuis 2002, portée par l'ambition de former un corridor gazier sud européen¹²⁶, l'EU tente en effet d'avancer ce projet en proie aux plus grandes difficultés. En 2011, Nabucco affichait un coût de 14 milliards d'euros, soit le double des projections initiales¹²⁷. A l'origine prévues pour 2011 puis 2015, la construction et la mise en exploitation furent respectivement reportées en 2013 et 2017¹²⁸. Le principal danger vient toutefois de la Russie qui lui oppose le projet South Stream. Attendu pour 2015, ce gazoduc présentera lui aussi un axe est-ouest qui

¹²² TOTAL, « Activités d'Exploration & Production dans la Communauté des États Indépendants (C.E.I.) », document de référence 2011. Disponible sur le site de Total: <http://www.total.com/fr/groupe/nos-activites/amont/exploration--production/communaute-etats-independants-600151.html>. [Dernière consultation: Décembre 2012].

¹²³ TSERTSVADZE Tika, « The South Caucasus and Central Asia », *EUCAM*, n°4, juillet 2012, p.1.

¹²⁴ ROUSSELOT, Hélène, « L'UE en Asie centrale : quelle volonté politique pour quelle présence ? », 13 mars 2011. Disponible sur le site de *Diploweb* : <http://www.diploweb.com/L-UE-en-Asie-centrale-quelle.html>. [Dernière consultation: décembre 2012].

¹²⁵ *Idem*.

¹²⁶ MINASSIAN, Gaïdz, *op. cit.*, p.26.

¹²⁷ REUTERS, « Nabucco could cost up to 14 bln euros – Oettinger », 13 octobre 2011. Disponible sur le site *Reuters*: <http://www.reuters.com/article/2011/10/13/nabucco-idUKL5E7LD2X520111013>. [dernière consultation: Décembre 2012].

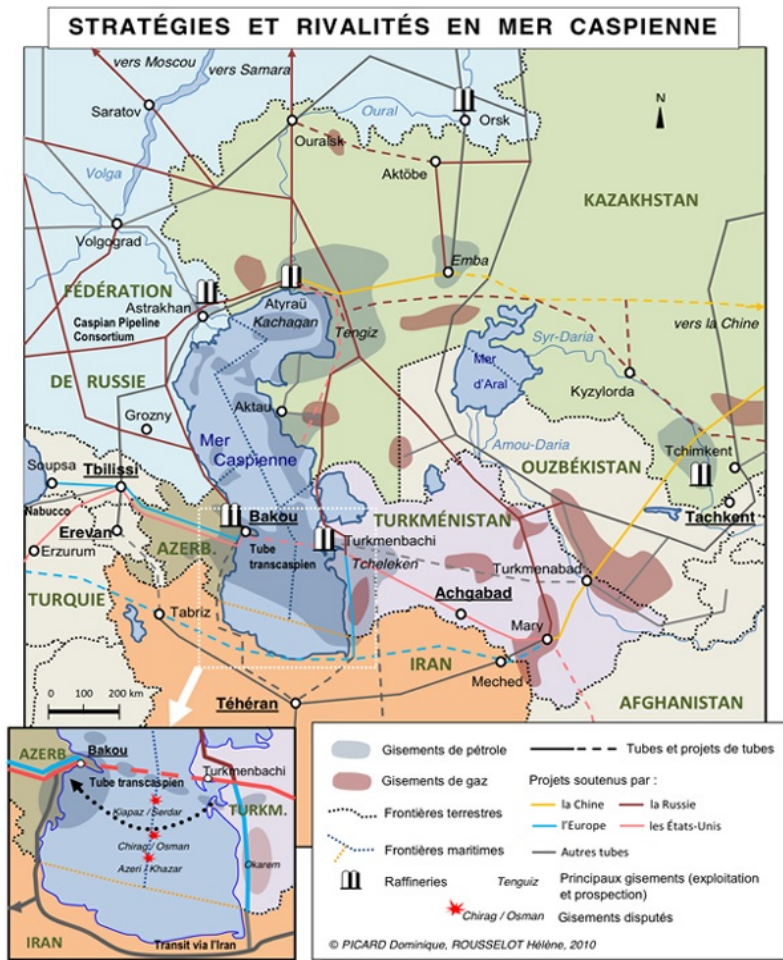
¹²⁸ EUBusiness, « Start-up of Nabucco pipeline delayed to 2017 », 6 mai 2011. Disponible sur le site de *EUBusiness*: <http://www.eubusiness.com/news-eu/energy-gas-pipeline.9tf>. [Dernière consultation: décembre 2012].



traversera notamment la Mer Noire. Bien plus avancé – le chantier devait débuter en décembre 2012¹²⁹ -, il réduit les chances de matérialisation de Nabucco. Initialement prévu comme étendard de sa politique énergétique dans la région, le projet Nabucco illustre avant

tout la faiblesse de l'UE dans le bassin caspien.

Incapable de se mesurer à la puissance russe, l'UE reste en effet un acteur secondaire dans la région, affaiblie par une politique extérieure brouillonne et maladroite. Alors que l'UE pourrait profiter de l'exploitation des gisements d'hydrocarbures par certaines compagnies européennes, telles que BP ou TOTAL, ces activités sont exercées de manière indépendante, rendant ainsi difficile l'élaboration d'une politique commune¹³⁰. Goûtant peu aux réformes auxquelles l'UE conditionne ses investissements, ses partenaires éventuels lui ont



préférée la Russie ou la Chine qui ne lient pas leur participation à de telles considérations. Les intentions de l'UE seraient néanmoins louables si elles reposaient sur un schéma cohérent, reflet d'une vision globale et construite. Or, l'UE souffre d'un cruel manque de crédibilité lorsque ces exigences sont absentes du cadre de coopération engagé avec l'Azerbaïdjan. Avenu de sa propre faiblesse, ces libertés prises avec ses principes illustrent l'importance stratégique de l'Azerbaïdjan. Se sachant alors indispensable, Bakou ne s'occupe pas de renouveler l'assurance de sa fidélité auprès de l'UE et poursuit plutôt une ligne purement pragmatique, soit celle du plus offrant, comme le montre le contrat de 2011

¹²⁹ GAZPROM, « South Stream construction to start in December 2012 », 20 janvier 2012. Disponible sur le site Gazprom: <http://www.gazprom.com/press/news/2012/january/article128087/>. [Dernière consultation : décembre 2012].

¹³⁰ YUSIFOV, Shahn, « Caucase du Sud: le rôle effacé de l'Union européenne », 10 avril 2011. Disponible sur le site de la revue Regard sur l'Est : http://www.regard-est.com/home/breve_contenu.php?id=1181&PHPSESSID. [Dernière consultation : décembre 2012].



signé avec la Russie, alors même que les volumes devaient alimenter Nabucco¹³¹. Pourtant, l'Azerbaïdjan a rejoint la Politique européenne de Voisinage et le Partenariat Oriental¹³², censés favoriser l'intégration de leurs membres au sein de l'espace géoéconomique européen. Son attitude met donc en lumière les difficultés qu'a l'UE d'accompagner ses instruments de réalisations concrètes, difficultés qu'un manque d'expertise régionale¹³³ pourrait également expliquer. L'absence de levier est aussi politique. Voulant mettre fin aux disputes azerbaïdjanaises-turkmènes qui compromettent le projet transcaspian, l'UE est toutefois forcée de constater que ses efforts sont jusqu'à présent restés vains. Cette lacune peut s'avérer d'autant plus préjudiciable qu'un conflit en mer Caspienne, même hypothétique, ne manquerait pas de menacer le système de pipelines partant de l'Azerbaïdjan.

Bien que le bilan de la présence de l'UE en mer Caspienne ne soit pas à la hauteur espérée, force est de constater qu'un écart considérable sépare ses ambitions de ses moyens. L'Union passe ainsi à côté de gains aussi bien économiques, politiques que sécuritaires, laissant à d'autres la maîtrise de cet environnement pourtant stratégique.

¹³¹ DZHAPARIDZE, Tedo, ROUBANIS, Ilia, « Gas Security in the Transitional European Market », *Russia in Global Affairs*, 24 juin 2012. Disponible sur le site *Russia in Global Affairs*: <http://eng.globalaffairs.ru/number/Gas-Security-in-the-Transitional-European-Market-15585>. [Dernière consultation: décembre 2012].

¹³² MAKARYCHEV, Andrey, « The Caspian Region, Local Dynamics, Global Reverberations », *PONARS, Eurasia Policy Memo*, n°139, mai 2011, p.5.

¹³³ MAKARYCHEV, Andrey, « The Caspian Region, Local Dynamics, Global Reverberations », *PONARS, Eurasia Policy Memo*, n°139, mai 2011, p.5.



Conclusion

La militarisation de la mer Caspienne est la manifestation d'un climat de défiance prolongé. Incapables de se faire confiance, les États s'arment les uns contre les autres, alertés par les développements navals de leurs voisins. Cercle vicieux, reflet d'une logique de surenchère, la hausse de la présence militaire traduit une situation imprévisible laissant craindre la conduite d'initiatives aussi hasardeuses que périlleuses. L'extension de la crise du Moyen-Orient en mer Caspienne a par ailleurs conforté l'idée d'un risque d'embrassement lui-même nourri par de nombreux sujets de discorde. Hautement stratégique, la mer Caspienne suscite la convoitise d'acteurs étrangers dont l'ingérence a également contribué au phénomène de militarisation étudié. À l'image de l'entière région, la mer Caspienne est un espace chaotique où se disputent plusieurs influences, toutes attirées par son potentiel économique et politique.

Pour toutes ces raisons, la crainte que de tels développements ne se métamorphosent en un ou plusieurs conflits est légitime. Néanmoins, elle est atténuée par l'existence d'une convergence d'intérêts dans certains domaines, certes limitée, mais toutefois salutaire dans un espace aussi fragmenté. Le fait est qu'en dépit d'un degré d'instabilité élevé, la mer Caspienne est restée relativement épargnée par les conflits. Un seul est à recenser, et encore d'une incidence mineure. Si l'absence de règlement autour du statut juridique de la Caspienne a constitué un élément moteur dans le développement des programmes navals des pays riverains, elle les a aussi incités à s'accommoder de la présente situation. Autrement dit, confrontés à la possibilité que ce débat perdure, les États ont élaboré de manière tacite et informelle leur propre forme de coexistence, même bancaire. En ce sens, la militarisation de la Caspienne doit être considérée comme une composante nécessaire de la sécurité des États dont aucun ne souhaite déboucher sur une guerre.

Aucun État n'a intérêt en effet à ce qu'un incident éclate, et la nature fermée de la Caspienne invite de toute évidence à s'interroger sur la pertinence d'un conflit armé en son sein. Il faut également garder à l'esprit que les Marines des anciennes Républiques soviétiques demeurent extrêmement limitées, aussi bien en termes de puissance que de capacités opérationnelles. Quant à l'Iran et la Russie, leur attention se porte sur d'autres endroits du globe bien plus sensibles.

Comme l'a souligné un expert des questions eurasiatiques, la mer Caspienne n'est pas la mer de Chine du Sud¹³⁴. Malgré tout, il convient de suivre avec attention ses

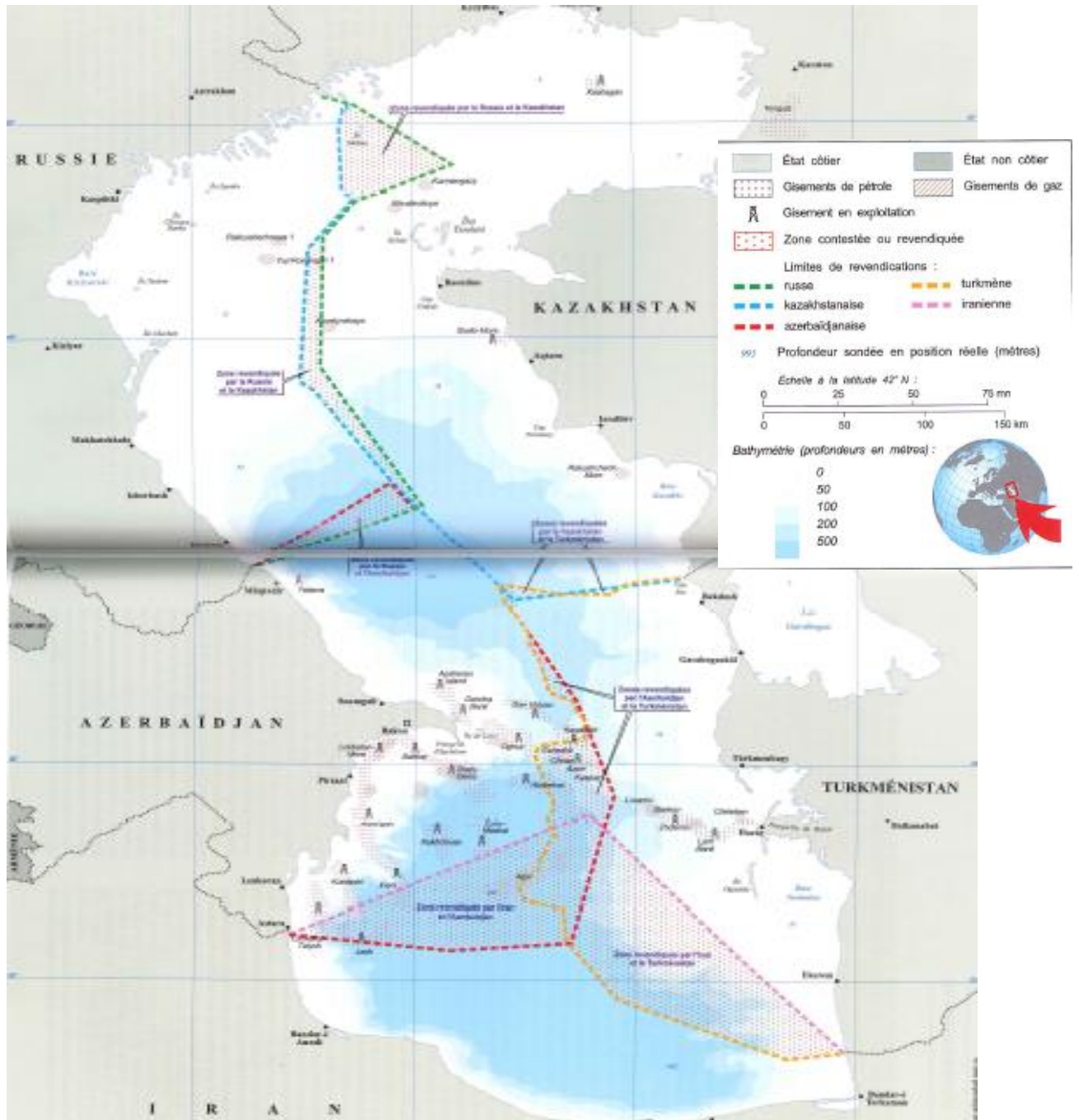
¹³⁴ KUCERA, Joshua, « The Great Caspian Arms Race », in *Foreign Policy*, 22 juin 2012. Disponible sur le site du magazine *Foreign Policy*:



développements, considérant la multiplicité des intérêts en jeu et le potentiel qu'elle offre, ce que l'UE n'a pu appréhender jusqu'à présent.



Annexe I



Source: ORTOLLAND, Didier, PIRAT, Jean-Pierre, *Atlas géopolitique des espaces maritimes, Frontière, énergie, pêche et environnement*, Paris, Technip, 2008



Bibliographie

Ouvrages:

AKINER, Shirin, *The Caspian: Politics, Energy and Security*, Oxford, Routledge, 2004.

LUSSAC, Samuel, *Géopolitique du Caucase : au carrefour énergétique de l'Europe de l'Ouest*, Paris, Technip, 2010.

FURFARI, Samuel, *Politique et géopolitique de l'énergie, Une analyse des tensions internationales au XXIe siècle*, Paris, Technip, 2012.

GALSTYAN, Garik, *Les intérêts géopolitiques russes dans la région caspienne: Rivalités anciennes, enjeux nouveaux*, Paris, L'Harmattan, 2007.

THERME, Clément, *Les relations entre Téhéran et Moscou depuis 1979*, Paris, Presses Universitaires de France, 2012.

Ouvrages collectifs :

GIBLIN, Béatrice (dir.), *Les conflits dans le monde, approche géopolitique*, Paris, Armand Colin, 2011.

MINASSIAN, Gaïdz (dir.), *Eurasie, au cœur de la sécurité mondiale*, Paris, Autrement, 2011.

SAUNDERS, Stephen, *Jane's Fighting Ships 2011-2012*, IHS Jane's, Coulsdon, 2011.

VON ROSENBAACH, Alexander, *IHS Jane's World Navies 2012*, IHS Jane's, Coulsdon, 2012.

WEISS, Andrew, LARRABEE, Stephen, BARTIS, James, SAWAK, Camille, *Promoting International Energy Security: Volume 2, Turkey and the Caspian*, Santa Monica, CA, RAND Corporation, 2012.

Articles de périodique

Langue française :

LE GALL, Joseph, « L'or de la Caspienne », *Marine & Océans*, n°236, Juillet-Septembre 2012.

Langue anglaise:

BINNIE, Jeremy, « Iran threatens to deploy subs to the Caspian Sea », in *Jane's Defence Weekly 49*, n°33, août 2012.

BINNIE, Jeremy, « Iran threatens military moves into the Caspian », *Jane's Intelligence Review 24*, n°11, novembre 2012.

CELNIKER, Iftah, LINDENSTAUSS, Gallia, « Azerbaijan and Iran: Mutual Hostility but Limited Rivalry », *INSS Insight*, n°366, août 2012.

LARUELLE, Marlène, PEYROUSE, Sébastien, « The Militarization of the Caspian Sea: "Great Games" and "Small Games" Over the Caspian Fleets », *China and Eurasia Forum Quarterly 7*, n°2, 2009.

MAGOMEDOV, Arbakhan, « Russia's Policy Toward the Caspian Sea Region and Relations with Iran », *Russian analytical digest*, n°6, Septembre 2006.



MAKARYCHEV, Andrey, « The Caspian Region, Local Dynamics, Global Reverberations », *PONARS, Eurasia Policy Memo*, n°139, mai 2011.

MOUSAVI, Seyyed Raoul, « The Future of the Caspian Sea after Tehran Summit », *The Iranian Journal of International Affairs*, n°1-2, Hiver-Printemps 2008-09.

MUZALEVSKY, Roman, « Turkmenistan's Naval Plans: Promoting its Maritime and Energy Interests », *Eurasia Daily Monitor* 7, n° 31, 16 Février 2010.

TSERTSVADZE Tika, « The South Caucasus and Central Asia », *EUCAM*, n°4, juillet 2012.

ZHIZNIN, Stanislav, « Legal mazes of the Caspian », *Oil of Russia*, n°2, 2012.

Articles en ligne :

Langue française

JAFALIAN, Annie, « Vers une militarisation de la Caspienne ? Le projet de la CASFOR », 30 octobre 2005. Disponible sur le site de la *FRS (Fondation pour la Recherche Stratégique)* : <http://www.frstrategie.org/barreFRS/publications/notes/20051030.pdf>. [Dernière consultation: décembre 2012].

ROUSSELOT, Hélène, « L'UE en Asie centrale : quelle volonté politique pour quelle présence ? », 13 mars 2011. Disponible sur le site de *Diploweb* : <http://www.diploweb.com/L-UE-en-Asie-centrale-quelle.html>. [Dernière consultation: décembre 2012].

ROUSSELOT, Hélène, « Kazakhstan, un régime à bout de souffle », 17 juin 2012. Disponible sur le site *Diploweb* : <http://www.diploweb.com/Kazakhstan-un-regime-a-bout-de.html>. [Dernière consultation: Décembre 2012].

YUSIFOV, Shahin, « Caucase du Sud: le rôle effacé de l'Union européenne », 10 avril 2011. Disponible sur le site de la revue *Regard sur l'Est* : http://www.regard-est.com/home/breve_contenu.php?id=1181&PHPSESSID. [Dernière consultation : décembre 2012].

Langue anglaise

DZHAPARIDZE, Tedo, ROUBANIS, Iliia, « Gas Security in the Transitional European Market », 24 juin 2012. Disponible sur le site *Russia in Global Affairs*: <http://eng.globalaffairs.ru/number/Gas-Security-in-the-Transitional-European-Market-15585>. [Dernière consultation: décembre 2012].

KUCERA, Joshua, « Azerbaijan Gunships Threatened Turkmenistan's Caspian Oil Rigs, Cables Show », 13 juin 2012. Disponible sur le site *EurasiaNet*: <http://www.eurasianet.org/node/65542>. [Dernière consultation: décembre 2012].

KUCERA, Joshua, « The Great Caspian Arms Race », *Foreign Policy*, 22 juin 2012. Disponible sur le site du magazine *Foreign Policy*: http://www.foreignpolicy.com/articles/2012/06/22/the_great_caspian_arms_race?page=0,2. [Dernière consultation : décembre 2012].

KUCERA, Joshua, « Kazakhstan Gets Jump on Caspian Naval Race », 23 juin 2010. Disponible sur le site *EurasiaNet*: <http://www.eurasianet.org/node/61386>. [Dernière consultation: novembre 2012].

KUCERA, Joshua, « Turkmenistan: Ashgabat Quietly Build Up Caspian Military Might », 5 juillet 2012. Disponible sur le site *EurasiaNet*: <http://www.eurasianet.org/node/65633>. [Dernière consultation: décembre 2012].



KUCERA, Joshua, « Iran claims to deploy submarines in Caspian », 23 août 2012. Disponible sur le site *EurasiaNet*: <http://www.eurasianet.org/node/65819>. [Dernière consultation: décembre 2012].

KUCERA, Joshua, « Kazakhstan Launches Warship Into Caspian », 19 octobre 2012. Disponible sur le site *Eurasianet*: <http://www.eurasianet.org/node/66079>. [Dernière consultation: novembre 2012].

KUCERA, Joshua, « Russian Navy Looking For Closer Cooperation With Iran In Caspian », 5 novembre 2012. Disponible sur le site *EurasiaNet*: <http://www.eurasianet.org/node/66146>. [Dernière consultation: décembre 2012].

Le Monde Diplomatique, « Quel statut pour la mer Caspienne ? », *Le Monde Diplomatique*, n°496, Juillet 1995.

NASSERI, Ladane, DAYA, Asheya, « Iran Finds Its First Caspian Sea Oil for More Than a Century », 20 mai 2012. Disponible sur le site *Bloomberg*: <http://www.bloomberg.com/news/2012-05-20/iran-finds-first-caspian-sea-oilfield-in-104-years-fars-reports.html>. [Dernière consultation: décembre 2012].

Sites internet

Direction Générale du Trésor, <http://www.tresor.economie.gouv.fr>

Defence Talk, <http://www.defencetalk.com>

DSI (*Défense et Sécurité Internationale*); www.dsi-presse.com/

EUBusiness, <http://www.eubusiness.com>

Gazprom, <http://www.gazprom.com>

Global Security, <http://www.globalsecurity.org>

La Documentation Française: <http://www.ladocumentationfrancaise.fr>

La voix de la Russie, www.french.ruvr.ru

Naval Technology, <http://www.naval-technology.com>

New Eastern Outlook, <http://www.journal-neo.com>

Offshore.net, <http://www.offshorenat.com>

OTAN (Organisation du Traité de l'Atlantique Nord), <http://www.nato.int>

Red Stars, <http://red-stars.org>

Reuters, <http://www.reuters.com>

RFE/RL, (*Radio Free Europe Radio Liberty*): <http://www.rferl.org>

Ria Novosti, www.en.rian.ru

RusNavy Intelligence, <http://www.rusnavyintelligence.com>

The Nuclear Threat, www.nti.org

TOTAL, <http://www.total.com>



*Marie-Noëlle FROMAGE / Faut-il s'inquiéter
de la militarisation de la mer Caspienne ?*

US EIA (Energy Information Administration), <http://www.eia.gov>

Valdai Club, www.valdaiclub.com